



CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

Schémas Directeurs Technique et Culturel – « Pompidou 2030 »

MARCHE DE TRAVAUX

Travaux Principaux

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

	Procédure
Lot n° 00 : Base-vie des agents - clôture	AOO (Hors présente consultation)
Lot n° 01 : Chantier TP – Structure – Abords – Fluides - Electricité	AOO (Hors présente consultation)
Lot n° 02 : Échafaudages	AOO (Hors présente consultation)
Lot n° 03 : Désamiantage – Déplombage - Curage	PAN (Hors présente consultation)
Lot n° 04 : Démolitions / structure béton / structure métallique / abords	PAN
Lot n° 05 : Couverture et étanchéité	AOR
Lot n° 06 : Façades	PAN
Lot N° 07 : Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées	PAN
Lot N° 08 : Menuiseries intérieures - Parquet	AOR
Lot N° 09 : Cloisons doublage / Faux plafonds	AOR
Lot N° 10 : Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique	AOR
Lot N° 11 : Revêtement de sols durs	AOR
Lot N° 12 : Fluides (CVC/Désenfumage mécanique/Plomberie sanitaire/Moyen de secours)	PAN
Lot N° 13 : Electricité Courant fort / Eclairage	PAN
Lot N° 14 : Electricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)	PAN
Lot N° 15 : Equipements de transport vertical	PAN
Lot N° 16 : Equipements mobiliers	AOR
Lot N° 17 : Serrurerie et Machinerie Scénique	AOR
Lot N° 18 : Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques	AOR
Lot N° 19 : Tribune télescopique avec sièges de spectacle	MAPA (Hors présente consultation)
Lot N° 20 : Fauteuils de spectacles et de cinéma.	MAPA (Hors présente consultation)

Procédure avec négociations (PAN) en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 ; R. 2161-12 à R. 2161-20 du code de la commande publique

Procédure d'appel d'offres restreint (AOR) en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-6 à R. 2161-11 du Code de la commande publique.

Le DCE est téléchargeable sur la plateforme DTS-(DOUBLE TRADE) au lien ci-dessous
<https://oppic.doubletrade.net/ ipc/librairies/Default.aspx?CodeLibrairie=637328>

Remise des dossiers de candidatures fixée au 30 janvier 2026 à 12h00

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2	
PREAMBULE	3	
1.	OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.1.	Contexte.....	3
1.2.	Intervenants.....	4
1.2.1.	Maître d'ouvrage.....	4
1.2.2.	Maîtres d'œuvre	4
1.2.3.	Ordonnancement - Pilotage - Coordination (O.P.C.)	5
1.2.4.	Contrôle Technique	5
1.2.5.	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	6
1.2.6.	Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.)	6
1.2.7.	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le volet BIM	7
1.2.8.	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le volet architectural.....	7
1.3.	Allotissement.....	7
1.4.	Caractéristiques principales des travaux	7
1.4.1.	Objectifs du projet	7
1.4.2.	Nature des travaux et particularités	8
1.4.3.	Coût estimatif des travaux des lots	25
1.4.4.	Délais prévisionnels / date prévisionnelle de commencement des travaux	25
2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	26
2.1.	Mode de consultation et déroulé de la procédure	26
2.2.	Décomposition en tranches	27
2.3.	Variantes imposées	27
2.4.	Variantes libres	27
2.5.	Groupement d'entreprises	27
2.6.	Candidature sur plusieurs lots et sous-traitance	27
2.7.	Clause d'insertion par l'activité économique.....	28
3.	PHASE CANDIDATURES	29
3.1.	Documents de consultation	29
3.2.	Présentation des candidatures	30
3.2.1.	Dossier de candidature - justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat.....	30
3.2.2.	Critères de jugement des candidatures.....	33
3.2.3.	Régularisation des candidatures	34
4.	PHASE OFFRES	35
4.1.	Présentation des offres.....	35
4.1.1.	Déroulement de la procédure en phase d'offre pour les lots passés en procédure d'appel d'offre restreinte	35
4.1.2.	Déroulement de la procédure en phase d'offre pour les lots passés en procédure avec négociation	35
4.1.3.	Dossier d'offre et projet de marché	36
4.1.4.	Critères de jugement des offres.....	38
4.1.5.	Examen des offres	40
4.1.6.	Régularisation des offres.....	40
4.1.7.	Délai de validité des offres	40
4.1.8.	Négociations : pour les lots relevant d'une procédure avec négociation	40
4.1.9.	Unité monétaire et modalités de règlement.....	41
4.2.	Clause d'insertion par l'activité économique.....	41
4.2.1.	Les publics visés	41
4.2.2.	Objectif d'insertion.....	42
4.2.3.	Les modalités de mise en œuvre des actions d'insertion	42
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	44
5.1.	Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres	44
5.2.	Renseignements d'ordre administratif et technique (en phase candidature et offre)	45
5.3.	Prestations similaires	Erreur ! Signet non défini.
5.4.	Visite des lieux	45
5.5.	Engagements en matière de diversité et d'Égalité	46

PREAMBULE

Pour cette consultation, les candidats doivent obligatoirement transmettre leur candidature puis leur offre au pouvoir adjudicateur sous la forme dématérialisée (et non plus par voie papier) uniquement sur le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une copie de sauvegarde présentée sur support physique électronique (CD-Rom ou clé USB ou support papier) peut être envoyée dans les mêmes délais par voie postale ou remise contre récépissé en main propre.

La présente procédure étant restreinte, seuls les candidats présélectionnés à l'issue de la phase de candidature seront admis à remettre une offre, par voie électronique.

Les date et heure limites de remise des candidatures sont indiquées en page de garde du présent Règlement de Consultation (RC).

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation PLACE. **Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou de contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation, en « dernière minute ».** Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Contexte

Le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou a connu depuis son inauguration en 1977 plusieurs périodes de réorganisation dont la dernière date de 2000. Sous l'égide de l'OPPIC, une mission a été réalisée pour programmer à partir de 2016 les études et travaux indispensables au maintien en fonctionnement des bâtiments du Centre ainsi qu'à la préservation de son patrimoine architectural remarquable. Certaines des travaux décrits dans ce schéma directeur ont été anticipés, telle la rénovation de la Chenille.

Les stipulations du présent règlement concernent les travaux à effectuer dans le cadre des opérations des « **Schémas Directeurs Technique et Culturel** », dites « *Pompidou 2030* », tenant en la rénovation technique et la réorganisation fonctionnelle du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou (CNAC GP), situé place Georges Pompidou dans le IVème arrondissement de Paris.

Une première phase de travaux, dite de « travaux préalables et anticipés » est lancée au premier Trimestre 2026, portés par la maîtrise d'œuvre du Volet Technique. Les lots concernés sont les suivants :

- Lot n° 00 : Base-vie des agents du Centre – clôtures piazza ;
- Lot n° 01 : Chantier TP – structure – abords / fluides / électricité ;
- Lot n° 02 : Echafaudages.

Leur succèdent des travaux de dépollution et de curage prévus à compter de l'été 2026 et portés par le lot suivant :

- Lot n° 03 : Désamiantage – Déplombage – Curage – Réemploi

Les lots concernés par le présent RC s'intègrent dans la phase des travaux dits « principaux » du projet "Pompidou 2030", prévus à compter de l'été 2026.

En parallèle du projet « *Pompidou 2030* », le Centre Pompidou en accord avec la DRAC Île-de-France a souhaité mener une démarche de protection monument historique du bâtiment.

1.2. Intervenants

1.2.1. Maître d'ouvrage

- Le maître d'ouvrage est :

Le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, représenté par son Président, Monsieur Laurent Lebon.
Ci-après dénommé " le maître de l'ouvrage ".

- Le **mandataire de la maîtrise d'ouvrage** est :

L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)
30, rue du château des rentiers – CS61336 – 75647 Paris cedex 13 par le biais d'une convention de mandat en date du 21 février 2017 et ses 3 avenants, représenté par son président, Monsieur Christian MOUROUGANE.

Il est désigné dans les différents documents contractuels sous le nom de : « le représentant du maître d'ouvrage ».

1.2.2. Maîtres d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de l'opération « *Pompidou 2030* » relative à la réhabilitation du Centre National d'Art et de la culture Georges Pompidou (CNAC-GP) est assurée par :

- **Volet Technique (VT)** : Groupement porté par le mandataire **AIA INGENIERIE** : Mission de conception technique et architecturale et réalisation pour les travaux de rénovation en lien avec le programme du VT du CNAC-GP.
Le groupement est composé de : AIA Ingénierie / AIA Architectes / Peutz & associés / Cosil / Locomotion.
- **Volet Culturel (VC)** : Groupement porté par le mandataire **MOREAU KUSUNOKI** : Mission de conception architecturale et technique et réalisation pour les travaux de réaménagement partiel en lien avec le programme du Volet Culturel du CNAC-GP.
Le groupement est composé de : Moreau Kusunoki / Frida Escobedo Inc. / AIA Ingénierie / Peutz & associés / S.A.S Architecture & Technique / VPEAS / R-USE / VRAIMENT VRAIMENT.

Les missions de base des maîtrises d'œuvre portent sur les éléments suivants :

- les études de diagnostic et esquisse ;
- les études d'avant-projet et de projet ;
- l'assistance à la passation des contrats de travaux ;
- le visa des études d'exécution ;
- la direction de l'exécution des travaux ;
- l'assistance aux opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Les missions complémentaires des maîtrises d'œuvre portent sur les éléments suivants :

- Concernant le mandataire **AIA INGENIERIE**, il s'agit :
 - d'une mission de DIAG partiel (compléments aux diagnostics existants),
 - d'une mission d'EXE partielle (limitée à l'établissement des DGPF),
 - d'une mission de Direction de synthèse (direction et animation de la cellule de synthèse),
 - d'une mission d'expertise/conseil et détermination des coûts de maintenance et d'exploitation des ouvrages, d'optimisation du coût global et d'assistance à la mise en service,
 - d'une mission de coordination SSI,
 - d'une mission BIM,
 - d'une mission de suivi de l'inscription MH du Centre Pompidou.
- Concernant le mandataire **MOREAU KUSUNOKI**, il s'agit :
 - d'une mission de Direction de synthèse pour les lots qui le concerne,
 - d'une mission d'assistance au choix du mobilier de la Bibliothèque Publique d'Information (BPI),
 - d'une mission de suivi de l'inscription MH du Centre Pompidou.

Les maîtrises d'œuvre sont désignées dans les différents documents sous le nom de : « le maître d'œuvre », ou bien « le maître d'œuvre du VT/VC ».

Les lot n° 04 à 20 concernent les deux maîtrises d'œuvres : du Volet Technique (VT) et du Volet Culturel (VC), portées par leurs mandataires respectifs – AIA Ingénierie et Moreau Kusunoki

1.2.3. **Ordonnancement - Pilotage - Coordination (O.P.C.)**

La mission OPC porte sur l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la présente opération, entrant dans le cadre du programme du VT et du VC.

La mission d'OPC est assurée par **SETEC Opency** dont le siège social est situé 42/52 quai de la rapée – Immeuble CS71230 – 75583 PARIS CEDEX 12

Les missions confiées à l'OPC sont les deux suivantes :

- Une mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination (OPC) des études et des travaux, dite « mission 1 », dans le cadre du programme du VT et du VC.
- Une mission de coordination générale des différentes opérations, dite « mission 2 », dans le cadre du programme du VT et du VC.

La mission OPC porte à la fois sur les phases d'étude et de réalisation des travaux. Il est désigné dans les différents documents sous le nom de « l'OPC » ou le « pilote ».

1.2.4. **Contrôle Technique**

La mission de Contrôleur technique est assurée par **BTP Consultants** dont le siège social est situé Immeuble central gare – 1, place Charles de Gaulle – 78180 Montigny-le-Bretonneux ; ci-après dénommée « le Contrôleur Technique ».

Les missions confiées au Contrôleur Technique sont les suivantes, définies par le décret n°99-443 du 28 mai 1999 et son annexe A ainsi que la Norme NF P 03-100, complétés par les dispositions du présent Cahier des Clauses particulières :

- Mission L – relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements neufs indissociables
- Mission S – relative à la sécurité des personnes

Et en tant que missions complémentaires :

- Mission LE – relative à la solidité des existants
- Mission P – relative à la solidité des éléments d'équipements dissociables
- Mission F – Fonctionnement des installations
- Mission Ph - Isolation acoustique des bâtiments
- Mission Th – Thermique et aux économies d'énergie
- Contrôle initial des installations électriques
- Mission Av – Stabilité des avoisinants
- Mission ENV – Environnement
- Mission GTB – relative à la gestion technique des bâtiments
- Attest Hand – Handicapé, comprenant l'attestation hand
- Réemploi

Le rapport initial du Contrôleur Technique sera joint en annexe au C.C.A.P.

En conséquence, le titulaire soumettra toutes ses études, plans, notes de calculs, procès-verbaux d'essais, avis techniques, tous documents nécessaires, ainsi que ses matériaux et matériels au contrôleur technique.

Il remettra à ses frais les exemplaires des documents nécessaires au Contrôleur Technique.
Le Contrôleur technique est rémunéré par le maître d'ouvrage.

1.2.5. Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

La mission de coordonnateur est assurée par **BTP Consultants** dont le siège social est situé est situé Immeuble central gare – 1, place Charles de Gaulle – 78180 Montigny-le-Bretonneux ; ci-après dénommée « le CSPS ».

L'opération est soumise aux dispositions fixées par les articles L. 4532-2 et suivants du Code du travail et ses décrets d'application. La mission relève de la catégorie 1 et est rémunérée par le maître d'ouvrage.

Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sera joint en annexe au C.C.A.P.

1.2.6. Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.)

La mission de coordination S.S.I. est définie dans la norme NF S 61-931. Cette mission est à la charge du maître d'œuvre du Volet Technique. Il est désigné dans les différents documents sous le nom de "le SSI". Le coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie est rémunéré par le maître d'ouvrage.

Le gardiennage de l'ensemble du chantier est assuré par les agents du CNAC et encadré par la maîtrise d'ouvrage, et ce pendant l'intégralité de la prestation du titulaire.

1.2.7. Assistance à Maitrise d’Ouvrage sur le volet BIM

Une mission d’assistance à maitrise d’ouvrage sur le volet BIM a été confiée à l’entreprise **EPIGRAM**. La mission confiée à EPIGRAM consiste en une assistance technique pour le suivi de l’élaboration de la maquette numérique BIM en phases concours, conception et exécution.

1.2.8. Assistance à Maitrise d’Ouvrage sur le volet architectural

L’Oppic est assisté de l’agence d’architecture **Renzo Piano Building Workshop (RPBW)**, coconcepteur du Centre Pompidou, qui œuvrera pour le suivi architectural des études des deux volets dans le cadre de la protection des droits de propriété intellectuelle qui lui sont dus concernant cet édifice.

1.3. Allotissement

Les lots suivants sont en cours de désignation et demeurent hors de la présente consultation :

- Lot n° 00 : Base-vie des agents du Centre – clôtures piazza ;
- Lot n° 01 : Chantier TP – structure – abords / fluides / électricité ;
- Lot n° 02 : Echafaudages.
- Lot n° 03 : Désamiantage – Déplombage – Curage – Réemploi

Les lots concernés par la présente consultation sont les suivants :

- Lot n° 04 : Démolitions / structure béton / structure métallique / abords
- Lot n° 05 : Couverture et étanchéité
- Lot n° 06 : Façades
- Lot N° 07 : Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées
- Lot N° 08 : Menuiseries intérieures – Parquet
- Lot N° 09 : Cloisons doublage / Faux plafonds
- Lot N° 10 : Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique
- Lot N° 11 : Revêtement de sols durs – Planchers techniques
- Lot N° 12 : Fluides (CVC / Déserfumage mécanique / Plomberie sanitaire / Moyen de secours)
- Lot N° 13 : Electricité Courant fort / Eclairage
- Lot N° 14 : Electricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)
- Lot N° 15 : Equipements de transport vertical
- Lot N° 16 : Equipements mobiliers
- Lot N° 17 : Serrurerie et Machinerie Scénique
- Lot N° 18 : Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques
- Lot N° 19 : Tribune télescopique avec sièges de spectacle
- Lot N° 20 : Fauteuils de spectacles et de cinéma.

1.4. Caractéristiques principales des travaux

1.4.1. Objectifs du projet

L’architecture « techno-morphe » du Centre Pompidou repose sur la visibilité des équipements et réseaux techniques. La très grande majorité des éléments techniques est apparente et participe pleinement à l’expression architecturale du bâtiment. Tout dispositif technique visible, quels qu’en soient la nature ou le domaine, doit être considéré comme un élément de projet à part entière.

Cela inclut les réseaux, gaines, structures, supports, équipements de CVC, installations électriques, dispositifs de sécurité, éléments de façade, systèmes de distribution, matériels scénographiques et tout autre composant concourant au fonctionnement du bâtiment. Les candidats devront accorder une attention particulière au choix des composants, au calepinage, à la cohérence des trames, au traitement des interfaces et à la qualité de mise en œuvre, car toute intervention technique visible contribue directement à la lecture et à l'identité de l'édifice.

1.4.1.1. Volet Technique (VT)

Le programme technique prévoit :

- Le remplacement complet de l'enveloppe du bâtiment ;
- Le remplacement des installations techniques et des réseaux intérieurs et extérieurs ;
- Le désamiantage partiel, avec la nécessité pour les entreprises de travailler en présence d'amiante et d'avoir des interventions « en sous-section 4 » ;
- La mise en sécurité incendie et la mise en accessibilité.

1.4.1.2. Volet Culturel (VC)

Le schéma directeur culturel, mené en articulation avec le schéma directeur technique, a pour objectif de réorganiser les différentes fonctions de manière plus rationnelle et plus lisible au sein du bâtiment, et de repenser les usages pour mieux répondre aux besoins des visiteurs dans une logique de "maîtrise d'usage".

Ce volet culturel comprend des également des objectifs réemploi ambitieux. La Plupart des lots est concernée par des solutions réemploi impliquant la dépose et/ou mise en œuvre de matériaux de réemploi conformément à la notice réemploi en annexe de la consultation.

La mission de l'entreprise comprendra :

- La récupération auprès du titulaire du marché de curage (phase précédente) de matériaux de réemploi in-situ et la fourniture/sourcing des matériaux de réemploi ;
- La dépose soigneuse de certains matériaux encore en place et prévu d'être réemployés in-situ ;
- L'éventuel reconditionnement de l'ensemble de ces matériaux de réemploi, et toutes les étapes de transformation et de préparation, ainsi que leur caractérisation/justification nécessaires avant la mise en œuvre ;
- La mise en œuvre des ouvrages en réemploi et la fourniture du matériel complémentaire neuf nécessaire à la pose du matériau de réemploi et exécution de l'ouvrage ;
- La logistique (le conditionnement, le stockage, le transport) nécessaire à la réalisation des objectifs de réemploi ;
- La protection des matériaux de réemploi avant dépose et post repose ;
- Le suivi de la démarche de réemploi tout au long du chantier et son bilan.

Les obligations réemploi sont les suivantes :

- Réaliser la totalité des solutions circulaires prévues au marché conformément à la notice réemploi ;
- Protéger 100% des ouvrages maintenus en place et prévus en réemploi in-situ.

1.4.2. Nature des travaux et particularités

Cet article indique les principaux travaux décrits dans chaque lot compris leurs particularités.

1.4.2.1. Lot N°4: travaux de démolitions / structure béton / structure métallique / abords

a. Partie démolition / structure béton

• *Nature et étendue des travaux*

- Réhabilitation et restauration des structures béton et métalliques existantes ;
- Création d'une terrasse et circulations au N7 avec ses accès ;
- Modifications et création de circulations verticales en structures métalliques et béton armé ;
- Modifications de la superstructure en classement SS4 pour la création de trémies et modification des espaces dédiés au public. Comportant entre autres :
 - La fermeture de trémies existantes ;
 - La création de trémies dans les structures aciers et béton armé ;
 - La création de nouvelles circulations verticales en structures aciers et béton armé ;
 - La construction de nouvelles mezzanines et escaliers en acier ;
 - Les renforts éventuels liés aux modifications façade.
- Modifications et restructurations des infrastructures comprenant :
 - La modification de la zone triangle pour création escalier et rampe avec une adaptation de la piazza ;
 - L'élargissement de la trémie centrale du Forum ;
 - La fermeture de cours anglaises et de trémie ;
 - La réalisation de trémies pour ascenseurs et escalators ;
 - L'aménagement d'une salle de cinéma 1 avec la suppression de plancher pour création d'une double hauteur, création d'une circulation verticale dédiée à l'évacuation de la salle et la construction d'un gradin métallique dans cet espace ;
 - Le renforcement du plancher mitoyen de la salle de cinéma à la suite des modifications structurelles ;
 - La modification de la file porteuse des « boîtes architecturales en infrastructure » avec renforcement et modification des poutres et renforcements poteaux ;
 - La modification de la file porteuse sur files B et C aux niveaux ES et S2 pour permettre le passage des réseaux ;
 - Le renforcement des planchers pour accueillir les locaux techniques ;
 - Le renforcement des dalles, poutres et poteaux pour atteindre la stabilité au feu attendue ;
 - La réalisation de locaux de stockages au S2 grâce à la dépose et la création d'un nouveau dallage au plancher bas.
- Modifications et renforcement des fondations superficielles existantes comprenant :
 - L'élargissement des fondations existantes,
 - La création de nouvelles fondations en sous-sol des existants,
 - Les canalisations et carreaux sous dallage ;
 - Les travaux de terrassements complémentaires dans l'existant.

L'ensemble de ces travaux nécessitera la mise en place de supportages provisoires avec vérins pour la réalisation d'une part importante des travaux.

En complément à ces travaux généraux, des travaux spécifiques sont à prévoir, tels que :

- Suite dépose soignée de structures aciers existantes in-situ pour leurs réemplois par le lot DAP, le présent lot prévoit leur reconfiguration en gradins pour les petites salles nouvellement créées.
- Les trémies et réservations pour le passage des réseaux, le repositionnement de porte, ...

• *Particularités*

Les structures du Centre sont un ensemble complexe permettant la mise en valeur fonctionnelle et participant fortement à l'identité architecturale du bâtiment.

Une maîtrise des techniques et du fonctionnement structurel existants est un prérequis aux études structures et modifications structurelles. Des qualifications et des pré-études seront exigées. Il est important de noter que les interventions ont des impacts sur un grand nombre de lots. Ainsi, une forte coordination préliminaire aux études et travaux est indispensable.

Les interventions sur la superstructure devront respecter le concept initial et s'inscrire dans le cadre d'intervention en présence d'amiante SS4 (sous-section 4).

Les travaux en infrastructure, bien que plus invasives, ne devront en aucun cas modifier le comportement global de l'ouvrage. Dans le cadre des réaménagements, des interventions complexes sont à réaliser :

- Modification des trames porteuses nécessitant le remplacement et le renforcement de parties de structures ;
- La suppression d'une dalle en ES le renforcement et la modification complète de partie de la structures existantes ;
- L'amélioration de la réponse au feu de certaines structures nécessitant le renforcement et la protection des structures.

L'ensemble des interventions nécessitera des supportages provisoires de grandes parties de planchers ou poutres avec des contrôles continus de déplacements des porteurs.

De plus, un grand nombre de travaux seront à réaliser dans un milieu fermé ne permettant pas la manutention mécanique d'éléments avec une grue ou équipements lourds.

Afin de s'inscrire dans une démarche de réemploi, un ensemble de structures secondaires en acier seront déposées et réemployées in-situ. Ainsi, la maîtrise de la démarche établit par le CTICM devra être maîtrisée.

b. Partie structure métallique charpente secondaire

- *Nature et étendue des travaux*

L'opération comprend la réhabilitation de la charpente secondaire avec mise en œuvre d'un système anticorrosion, ainsi que la création et l'adaptation des structures nécessaires aux équipements techniques (plateformes, supports, ossatures et supportage des réseaux). Elle inclut également la reconstitution des planchers techniques des coursives, l'extension de l'escalier de secours, et la modification des ouvrages existants tels que gaine d'ascenseur et monte-chARGE.

- *Particularités*

Une particularité notable de l'opération réside dans la présence de plomb dans la peinture des ouvrages de la charpente secondaire extérieure.

La méthodologie préconisée pour le système anticorrosion consiste à conserver les anciennes couches de peinture, à préparer les surfaces et à procéder à la remise en peinture.

Cette intervention doit être coordonnée avec les réparations ponctuelles de la charpente secondaire. L'entreprise devra donc prévoir des confinements locaux adaptés pour le travail en milieu plomb, ou mettre en œuvre une méthodologie permettant d'éviter la propagation du plomb dans l'environnement, tant lors de la préparation des surfaces avant remise en peinture que lors des adaptations des structures existantes.

c. Partie abords

- *Nature et étendue des travaux*

Les travaux concernés sont :

- Travaux liés aux abords
- Dépose des pavés et fourniture et pose des pavées sur la piazza côté triangle situé vers la rue Saint-Merri / Saint-Martin
- Dépose des pavés et fourniture et pose des pavées sur trottoir et voiries de la rue Saint-Merri
- Remplacements ponctuels des caniveaux EP à grille et les caniveaux à fente
- Remplacement des tampons des grilles en acier existantes y compris panier inox pour siphon
- Remise en état des revêtements : reprise localisée des pavés en granit et dalles en pierre de granit sur terre-plein et sur dalle aux abords du Centre
- *Particularités*
 - Sans objet

1.4.2.2. Lot N°5 : travaux de couverture et étanchéité

- *Nature et étendue des travaux*
 - Dépose des complexes d'étanchéité existant.
 - Nouveaux complexes d'étanchéité des terrasses intermédiaires (accessibles avec dalles de pierre sur plots) et en toiture au niveau 7 (protections gravillons et autoprotégées).
 - Complément des EP existantes compris carottages nécessaires.
- *Particularités*
 - Sans objet

1.4.2.3. Lot N°6 : travaux Façades

- *Nature et étendue des travaux*
 - Diffusion de descente des charges au lot GO
 - Etudes d'exécution des ouvrages de façade : plans de détails EXE, fiches techniques et notes de calcul
 - Essais AEV et acoustiques ainsi que tests d'étanchéité à l'air sur les façades
 - Fourniture et pose de nouvelles menuiseries extérieures en acier y.c. pièces moulées en aluminium de connexion entre les cadres châssis et les profils UAP extérieurs
 - Fourniture et pose des ouvrants de désenfumage vitrés et opaques insérés dans les façades rideaux
 - Fourniture et pose de protections solaires type stores toile intérieurs et extérieurs.
 - Fourniture et pose de blocs portes extérieures, vitrées et opaques.
 - Reprise/Adaptation structurelle de l'ossature métallique extérieure quand nécessaire
 - Pose des auvents entrée Canopy déposés par lot Curage et stockés en attente de pose
 - Pose des portes tambours sur entrée Canopy déposés par lot Curage et stockés en attente de pose
 - Réfection des ouvrages en interface avec la chenille
 - Avis de chantier à réaliser sur la façade CF2H sur la base d'une étude au préalable déjà réalisée en phase conception par la MOE avec le laboratoire Efectis
 - Réalisation de prototype de façade
- *Particularités*

Les façades du Centre participent très fortement à l'identité architecturale du bâtiment telle qu'imaginée et réalisée par les architectes Piano et Rogers et les ingénieurs de OVE ARUP.

Les façades sur Piazza et Pignons sont majoritairement vitrées, la façade Renard est majoritairement opaque.

La trame de façade (1.6x7m) et son calepinage sont conservés.

Le principe d'une façade rideau filante devant le nez de plancher avec des cadres châssis en acier suspendus de façon pendulaire en un seul point en tête au milieu de la traverse haute afin de

pouvoir absorber les déformées de l'ossature primaire de support est reconduit, mais avec des profils de MEX à rupture de pont thermiques et des remplissages vitrés et opaques plus isolants. Le schéma statique des façades est également reconduit à l'identique même si les descentes de charges vis-à-vis de l'ossature primaire ont été mises à jour et devront être fournies par le présent lot au lot GO pour études EXE.

Reprise du poids propre des cadres châssis sur la dalle au centre de la traverses haute.

Reprise des efforts de vent via ossature métallique extérieure fixée à la dalle à chaque trame de façade (1.6m).

Les ossatures métalliques extérieures (UAP et poutres au vent) y.c. leurs attaches en nez de dalle seront traitées afin de leur garantir une durabilité vis-à-vis de la corrosion et seront conservées en place ceci dans un souci de réduction de l'empreinte carbone liée à la rénovation et de diminution de l'impact environnemental. Des nouveaux cadres châssis réalisés avec des profils en acier à rupture de ponts thermiques avec des nouveaux remplissages seront mis en œuvre. La liaison entre l'ossature extérieure et les cadres châssis se fera via des nouvelles pièces moulées en aluminium réalisé sur la base du dessin des biellettes existantes.

Des études d'ingénierie feu et DSF ont été réalisés auprès des laboratoires agréés CSTB et Efectis en phase étude afin de valider le principe de non-participation de la façade à la stabilité au feu 2H du Centre et afin de valider les nouveaux principes de désenfumage des différentes zones avec implantation d'ouvrants d'amenée d'air sur les façades Piazza et Renard.

Les façades rideaux assurent un C+D entre étages : imposte de façade PF1H au-dessous de la dalle.

Les détails de façade ont été particulièrement étudiés à partir des dessins EXE d'origine (DOE1977) afin de respecter certains alignements, masses vues etc.

- *Objectifs des travaux Façades*

- Mise en conformité réglementaire (feu, DSF...)
- Projet global d'intervention sur l'enveloppe afin de donner une nouvelle image au Centre et lui garantir une pérennité/durabilité dans le temps
- Amélioration du confort grâce à une enveloppe plus performante
- Optimisation énergétique du bâtiment
- Diminution de l'impact environnemental
- Désamiantage complet de la façade du Centre
- Réduction des coûts d'exploitation et maintenance
- Conserver si et quand possible (par ex. ossature métallique extérieure)

1.4.2.4. Lot N°7 : travaux de Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées

- *Nature et étendue des travaux*

- Portes métalliques intérieures
- Cloisons et châssis vitrés intérieurs métalliques CF/PF et acoustiques.
- SAS vitrés dans les étages
- Garde-corps vitré intérieur
- Garde-corps vitré extérieur
- Garde-corps maille métallique intérieur
- Garde-corps maille métallique extérieur
- Garde-corps barreaudage
- Garde-corps techniques
- Mains courantes
- Emmarchement gradin métallique
- Escalier métallique intérieur
- Escalier métallique extérieur N6-N7
- Pont roulant
- Portes sectionnelles des sas ascenseurs
- Portes coulissantes devant des sas ascenseurs
- Portes automatiques des sas ascenseurs
- Portes locaux techniques

- Blocs-portes métalliques formant VB
 - Rideau EI120
 - Porte gravitaire
 - Portail métallique grillagé aire de livraison et grille de fermeture
 - Porte métallique système accordéon motorisé, remplissage maille métallique dans parking
 - Porte souple levante
 - Panneaux muraux sandwich finition métal brossé
 - Nouvelles boîtes (locaux techniques extérieurs) rouges, jaunes et bleues en panneaux sandwich avec ses ossatures porteuses internes y compris l'interface avec la structure de la charpente secondaire ou la structure primaire, et création de supports et ossatures métalliques pour les locaux techniques et les transformateurs.
 - Supportage mutualisé des réseaux techniques en infrastructure et superstructure.
 - Réparation ou remplacement des éléments et remise en peinture des éléments de la métallerie/serrurerie existantes. Cela inclut, sans s'y limiter, les garde-corps, les grillages, les portes métalliques, les échelles et les caillebotis
 - Structure métallique des kiosques dans Forum et Agora
- *Particularités*
 - Une particularité notable de l'opération réside dans la présence de plomb dans la peinture des ouvrages de la serrurerie/métallerie extérieure.
 - La méthodologie préconisée pour le système anticorrosion consiste à conserver les anciennes couches de peinture, à préparer les surfaces et à procéder à la remise en peinture.
 - Cette intervention doit être coordonnée avec les réparations ponctuelles des éléments existantes. L'entreprise devra donc prévoir des confinements locaux adaptés pour le travail en milieu plomb, ou mettre en œuvre une méthodologie permettant d'éviter la propagation du plomb dans l'environnement, tant lors de la préparation des surfaces avant remise en peinture que lors des adaptations des éléments existantes.
 - Cloisons vitrées CF 2h de grande hauteur.

1.4.2.5. Lot N°8 : travaux de Menuiseries intérieures / Parquet

a. Partie menuiseries intérieures

- *Nature et étendue des travaux*
 - Organigramme des serrures du projets
 - Contrôle d'accès non filaire
 - Blocs portes intérieures en bois à 1 et 2 vantaux (battantes, coulissantes ; performances feu et acoustiques ; à peindre, stratifié, sous tenture ; etc.)
 - Revêtement muraux acoustiques en tissu tendu avec matériau absorbant et plaque réfléchissante.
 - Revêtements muraux en panneau acoustique en maille métallique et feutre acoustique en PET recyclé
 - Habillage muraux acoustiques à partir de profilés bois issu du réemploi in-situ.
 - Rideaux acoustiques notamment dans la BPI.
 - Le mobilier sur-mesure (banques d'accueil, agencement des kiosques, plan de travail des espaces de consultation/ateliers, aménagements d'espace café ; boxes acoustiques, ouvrages de rangements, banquettes sur mesure, Ensemble étagères de rangements avec banquettes/banc/vitrines ; etc.)
 - Casiers de vestiaires
 - Façades de gaines techniques, trappes de visites
 - Châssis vitré pour salle de projection
 - Plinthes bois
 - Miroirs des sanitaires
 - Ensemble lavabo sur mesures des sanitaires publiques.
 - Etc.

- *Particularités*

- Traitement acoustique renforcés des salles de cinéma/spectacles et studios d'enregistrement.
- Contrôle d'accès des portes filaire et non filaire

b. Partie parquet

- *Nature et étendue des travaux*

- Rénovation de parquet à N6
- Parquet neuf en complément du réemploi
- Mise en œuvre de parquet issu du réemploi (récupéré auprès du marché de curage)
- Plinthes assorties
- Protections des ouvrages en chantier.

- *Particularités pour les travaux*

- Sans objet

1.4.2.6. Lot N°9 : travaux Cloisons Doublages Faux plafonds

- *Nature et étendue des travaux*

- La fourniture et pose des cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique, de hauteur "standard"

- Cloisons de 7 cm
- Cloisons de 10 cm
- Cloisons de 15 cm
- Cloisons de 20 cm type SAD
- Cloisons de 25 cm type SAD
- Cloisons de 30 cm type SAD
- Cloisons de 35 cm type SAD
- Cloisons en plaques de plâtre de issues de plaques réemploi in situ

- La fourniture et pose des cloisons en plaques de plâtre grande hauteur

- Cloisons de 10 cm
- Cloisons de 15 cm
- Cloisons de 20 cm type SAD
- Cloisons de 30 cm type SAD

- La fourniture et pose des cloisons de gaines techniques

- La fourniture et pose des plafonds

- Plafonds suspendus en plaques de plâtre
- Plafonds acoustiques entre deux étages
- Panneaux absorbants avec finition enduit acoustique
- Plafonds dalles minérales acoustiques
- Plafonds acoustique laine de bois
- Bac métallique autoportant
- Plafonds en bac lourds métallique.
- Plafond plaque de plâtre avec complément dalle minérale acoustique
- Plafond plaque de plâtre avec enduit acoustique
- Plafond plaque de plâtre avec complément dalle acoustique laine de bois
- Panneaux absorbants avec finition enduit acoustique (doublon texte)
- Plafonds Ilots acoustique
- Plafonds caissons

- *Particularités*

- Cloisons plâtres pose suspendues sous rail en plafond
- Plafonds autoportant sur "boites" notamment dans BPI
- Traitement acoustique renforcé dans salles de spectacles, studios 'enregistrement et cinéma.

1.4.2.7. Lot N°10 : travaux de Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique

- *Nature et étendue des travaux*

- Préparation des supports en vue de recevoir les revêtements de finitions (grattage, dépoussiérage, nettoyage, ragréage...)
- Mise en œuvre de revêtements de sol moquette
- Mise en œuvre de sol souples (linoléum, caoutchouc, pvc...)
- Application de peinture sur supports en plâtre
- Application de peinture sur supports en béton
- Application de peinture sur ouvrages en bois
- Application de peinture sur ouvrages métalliques
- Application de peinture sur canalisations apparentes
- Application de peinture de sol
- Mise en œuvre des éléments de signalétique
- Réalisation du nettoyage de parachèvement de l'ensemble des zones traitées
- Tous ouvrages, accessoires et compléments nécessaires pour la parfaite finition des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux prescriptions de la maîtrise d'œuvre.

- *Particularités*

- Sans objet.

1.4.2.8. Lot N°11 : travaux de Revêtement de sols durs / Chapes

- *Nature et étendue des travaux*

- Réalisation de chape ciment nécessaires à la préparation et à la régularisation des sols
- Préparation des supports en vue de recevoir les revêtements de finitions ou systèmes associés
- Réalisation de ragréage destinés à obtenir une surface parfaitement plane et compatibles avec les finitions prévues
- Mise en œuvre de système de protection à l'eau sous carrelage
- Mise en œuvre de système d'étanchéité liquide adaptés à la destination des locaux
- Mise en œuvre de revêtement de sol en béton poli lisse
- Reprise et mise en œuvre de revêtement de sol en béton poli lisse en continuité avec les supports existants afin d'assurer une homogénéité de finition
- Mise en œuvre de revêtement en résine de sol
- Mise en œuvre de revêtement en carrelage au sol
- Mise en œuvre de faïence et carrelage mural
- Mise en œuvre de tapis d'entrée avec cadre encastré
- Mise en œuvre des profils d'arrêts, couvre-joint de dilatation, siphons de sol, nez de marches, clous podotactiles, cheminements podotactiles, joints d'étanchéité, trappes à carreler...
- Tous ouvrages, accessoires et compléments nécessaires pour la parfaite finition des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux prescriptions de la maîtrise d'œuvre
- Mise en œuvre de planchers techniques (dalles agglomérées, dalles en sulfate de calcium...)
- Mise en œuvre des ouvrages associés (peinture anti-poussière, traçages des embrases de vérins, recouplements coupe-feu en plenum, marches et rampes, trappes techniques...)
- Planchers techniques des niveaux N4 et N5 en dalles avec finition parquet intégré ; compris recouplement acoustique et découpe spécifiques pour les cimaises de scénographie.

- Tous ouvrages, accessoires et compléments nécessaires pour la parfaite finition des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux prescriptions de la maîtrise d'œuvre

- *Particularités*

Reprise de surface de sol béton pour finition aspect Terrazzo, compris « grattage » des couches supérieures pour mise en œuvre de la nouvelle finition.

1.4.2.9. Lot N°12 : travaux Fluides (CVC / Désoxydation mécanique / Plomberie sanitaire / Moyen de secours)

- *Nature et étendue des travaux*

- Refonte complète des installations de production et de distribution énergétique pour moderniser une installation vétuste et améliorer la performance énergétique :
 - Nouvelle production d'eau glacée avec récupération d'énergie et dissipation via drys adiabatiques
 - Sous-station Vapeur / Eau Chaude et postes détente vapeur pour l'humidification
 - Remplacement des Centrales de traitements d'air
 - A l'intérieur du bâtiment et sur la terrasse
 - Modifications des réseaux de distribution d'Eau Glacée, de Chauffage, de Vapeur :
 - Refonte à l'intérieur du bâtiment
 - Remplacement en façade Renard et terrasse
 - Modification des réseaux de distribution aérauliques :
 - Refonte en infrastructure
 - Remplacement en superstructure, façade Renard et terrasse
 - Sécurisation des productions
- Remplacement des émetteurs de traitement climatiques
- Création de nouveaux usages, tels que des cinémas, salles de spectacles, espaces d'exposition, ...
- Création d'ateliers tels que Menuiserie, peinture, découpe plastique
- Refonte des adductions et d'évacuations de plomberie sanitaire :
 - Réseaux intérieurs et extérieurs d'eau potable
 - Réseaux intérieurs et extérieurs d'Eau Pluviales
 - Passage en séparatif des EU et des EV. A l'intérieur comme à l'extérieur
- Remise à neuf des équipements de relevages EU et EUH
- Remise à niveau des équipements de relevages des EP.
- Réfections des Gaines techniques Plomberies
- Remplacement des appareils sanitaires
- Refonte de l'ensemble des installations de désoxydation du centre :
 - Ventilation et désoxydation des parkings
 - Désoxydations des compartiments, des sas d'intercommunication, des escaliers, des locaux et circulations
- Remise à neufs des colonnes sèches
- Adaptation des installations de RIA
- Adaptation des installations de sprinklage
- Remplacement des régulations et des armoires électriques CVC/PLS/MS

Les travaux concernent l'ensemble du CENTRE, tous les niveaux, tous les espaces :

- CENTRE
- ABORDS
- PARKING
- *Particularités*
 - Les éléments du lot Fluides participent très fortement à l'identité architecturale du bâtiment telle qu'elle a été pensée par les architectes Roger et Piano. La sélection des différents équipements ne dépend donc pas uniquement d'attendus techniques mais aussi architecturaux : couleurs, matériaux, finitions, calepinages et maquettages, dimensions, gabarit, ...
 - Pénétrations dans le bâtiment : une attention particulière doit être portée sur les pénétrations de réseaux depuis l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment.
 - Pour assurer les objectifs énergétiques, une différenciation des traitements climatiques est assurée en fonction des usages :
 - Hygrométrique pour les zones avec œuvre
 - Standard pour les zones sans œuvre
 - En superstructure une modularité est attendue. Une sélection du type de traitement climatique est donc prévue en entrée de trame pour choisir entre de l'Hygrométrique et du Standard.
 - Une sécurisation des équipements de production est assurée par :
 - Un dimensionnement en N+1 pour les productions : groupe à Eau Glacée, drys adiabatiques, échangeurs vapeurs, vannes de détentes vapeur pour humidification, armoires de climatisation des réserves.
 - Un surdimensionnement, et des bypass de secours pour les centrales en superstructure
 - Un sprinklage à préaction est prévu dans les zones avec des œuvres.
 - Les interventions sur la superstructure devront s'inscrire dans le cadre d'intervention SS4.
- *Objectifs des travaux Fluides*
 - Remise à niveau des installations énergétiques pour une meilleure satisfaction des besoins, du confort, de la préservation des œuvres et de la performance énergétique
 - Mise en conformité réglementaires des installations d'évacuation de plomberie, avec la mise en place de réseaux séparatifs.
 - Assurer l'ensemble des besoins des zones créées et réaménagées
 - Mise en conformité des installations de désenfumage : débits unitaires, différenciation des usages CCF/VCF
 - Facilitation des opérations de maintenance
 - Remplacement des régulations pneumatiques par des régulations moto-électriques.

1.4.2.10. Lot N°13 : travaux d'Electricité Courant fort / Eclairage

a. Partie électricité courant fort

- *Nature et étendue des travaux*
 - Refonte complète des installations électriques Haute Tension et Basse Tension pour moderniser une installation vétuste et améliorer la modularité des espaces et les procédures de maintenance :

- Réseau Haute Tension – Cellules HTA et Transformateurs
 - Mise à la terre et protection contre la foudre
 - Cheminements électriques
 - Tableaux Electriques Basse Tension y compris distribution associée
 - Alimentations Sans Interruptions
 - Eclairage technique
 - Eclairage de sécurité et Source Centrale de sécurité
 - Appareillages et terminaux électriques
- Suppression des équipements non fonctionnels et dépose des matériels existants (à la charge du lot curage)
 - Remplacement des équipements principaux et terminaux
 - Conservation et adaptation de la centrale Groupe Electrogène
 - Mise en œuvre de nouveaux cheminements électriques

Les travaux concernent l'ensemble du CENTRE, tous les niveaux, tous les espaces :

- CENTRE
- ABORDS
- PARKING

- *Particularités Electricité Courant Fort*

- Les éléments du lot Electricité Courant Fort participent très fortement à l'identité architecturale du bâtiment telle qu'elle a été pensée par les architectes Roger et Piano. La sélection des différents équipements ne dépend donc pas uniquement d'attendus techniques mais aussi architecturaux : couleurs, matériaux, finitions, calepinages et maquettages, dimensions, gabarit, ...
- Conservation de la centrale Groupes Electrogènes et adaptation du système de commande. Les adaptations à prévoir sont décrites au CCTP et devront être portées par l'entreprise MTEE (Mitsubishi Tuborcharger and Engine Europe) metteur en groupe de la centrale G.E
- Redondance des équipements pour garantir la continuité de l'alimentation électrique
 - Poste de Livraison : le CENTRE est alimenté via 2 Postes de Livraison ENEDIS. Ces postes seront implantés dans deux locaux distincts
 - A.S.I (Alimentation Sans Interruption) : mise en œuvre de deux A.S.I distinctes permettant de garantir 2 voies d'alimentations distinctes pour le DATACENTER
 - Source Centrale : mise en œuvre de deux Sources Centrales de Sécurité destinées à l'éclairage de sécurité, installées dans deux locaux distincts, pour garantir l'alimentation électrique des terminaux d'éclairage de sécurité
- Locaux techniques à l'extérieur (hors Lot Electricité, voir lot 07) : pour information, les locaux CFO des niveaux SUPERSTRUCTURE sont installés à l'extérieur du bâtiment, sur la passerelle technique rue du Renard et en toiture terrasse.
- Pénétrations dans le bâtiment : une attention particulière doit être portée sur les pénétrations de câbles depuis l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment
- Densité d'équipements à mettre en œuvre et principe de traitement par câble plat et connecteurs rapides : la solution retenue pour offrir un maximum de flexibilité aux usagers est la mise en œuvre d'une distribution électrique par câble plat dans les espaces d'exposition. Ce principe est clairement défini dans le CCTP du lot CFO. Les espaces sont :
 - Espaces pluridisciplinaires
 - Espaces d'exposition niveaux N4 / N5 / N6
- Les interventions sur la superstructure devront s'inscrire dans le cadre d'intervention SS4.

- *Objectifs des travaux Electricité Courant Fort*

- Remplacer les équipements devenus vétuste avec le temps
- Moderniser les installations en mettant en œuvre des équipements de nouvelles générations et conformes aux nouvelles réglementations en vigueur – nouvelle version NF C 15-100, arrêt des gaz fluoré dans les cellules haute tension
- Assurer une modularité future des usages dans les espaces par la mise en œuvre d'un maillage de prises électriques
- Optimiser et faciliter les interventions de maintenance par la mise en œuvre de nouveaux locaux techniques

c. Partie éclairage

• *Nature et étendue des travaux Eclairage*

- Refonte complète des implantations et des typologies des appareils d'éclairage pour mettre en adéquation le projet de conception lumière avec le projet architectural, moderniser une installation vétuste et améliorer la modularité des espaces et les procédures de maintenance :
 - Mise en œuvre des appareils d'éclairage neufs et leur accessoires reliés au câble en attente fourni par le lot CFO
 - Réalisation des études d'éclairage sur toutes les zones pour confirmer la conformité aux réglementations, normes et programme
 - Procéder aux réglages des appareils lors de séances nocturnes en présence du concepteur lumière (intensités lumineuses et orientations)
 - Procéder à la programmation des scénarios de mise en lumière dans chaque zone (éclairage intérieur, mise en lumière des façades et terrasses et éclairage extérieur)
 - Relevés de niveaux d'éclairage conformément à la norme EN 12464-1

Les travaux concernent l'ensemble du CENTRE, tous les niveaux, tous les espaces :

- CENTRE : éclairage intérieur et mise en lumière de la façade et des terrasses
- ABORDS : éclairage des abords

• *Particularités Eclairage*

- Bâtiment emblématique avec une grande corrélation entre technique et architecture. La pose des appareils devra être soigneuse et bien calepinée avec les éléments architectoniques et techniques.
- Pour la mise en lumière de la façade, des mises en œuvre spécifiques nécessiteront l'adaptation de pièces de pose, de fixation et de jonction des appareils d'éclairage voire même la réalisation sur mesure de pièces de serrurerie qui seront développées pendant le chantier, à la charge du lot.
- Plusieurs séances de réglages seront nécessaires pour les orientations des luminaires, leurs intensités et la mise en place et programmation des scénarios.
- Certaines interventions pourraient nécessiter l'intervention de cordistes.

1.4.2.11. Lot N°14 : travaux d'Electricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)

• *Nature et étendue des travaux*

- Refonte complète des installations électriques Courant Faible pour moderniser une installation vétuste et améliorer la modularité des espaces et les procédures de maintenance :
 - Réseau Voix Données Images
 - Sonorisation de confort et sonorisation de sécurité
 - Distribution de l'heure
 - Equipements de sûreté
 - Interphonie de sécurité
 - Système de radiocommunication

- Equipements de protection des œuvres
- Système de Gestion Technique
- Systèmes de Sécurité incendie
- Remplacement des équipements principaux et terminaux
- *Particularités*
 - Les éléments du lot Electricité Courant Faible participent très fortement à l'identité architecturale du bâtiment telle qu'elle a été pensée par les architectes Roger et Piano. La sélection des différents équipements ne dépend donc pas uniquement d'attendus techniques mais aussi architecturaux : couleurs, matériaux, finitions, calepinages et maquettages, dimensions, gabarit, ...
 - Dimensions du bâtiment et distance Locaux Réseaux vers les terminaux : le projet POMPIDOU 2030 prévoit la création de 3 locaux techniques CFA, à minima, par étage contre 2 aujourd'hui. Du fait des hauteurs libres dans les étages, une attention particulière devra être portée sur les distances ISO (90ml) à respecter
 - Multiplicité des équipements à mettre en œuvre : Réseaux Voix Données Images avec plusieurs DSIs, équipements de sûreté, de protection des œuvres, des interphones de sécurité, des équipements de sonorisation, du comptage de personne.
 - Densité d'équipements à mettre en œuvre important pour permettre une disponibilité du réseau
 - Redondance des équipements (serveurs) pour garantir des systèmes résilients en cas de problème
 - L'importance du système des Gestion Technique du Bâtiment. La GTB installée dans le CENTRE prend une place prédominante dans le fonctionnement du bâtiment ; elle permet :
 - Aux équipes de maintenance d'intervenir rapidement
 - Aux exploitants de suivre le bon fonctionnement des installations
- *Objectifs Electricité Courant Faible*
 - Remplacer les équipements devenus vétuste avec le temps :
 - Distribution multipaire
 - Systèmes de Gestion Technique (GTB / GTS / GTC / GTE)
 - Système de comptage de personnes
 - Système de sûreté, notamment le système d'anti-intrusion
 - Caméras analogiques
 - Moderniser les installations en mettant en œuvre des équipements de nouvelles générations et conformes aux nouvelles réglementations en vigueur – nouvelle version NF C 15-100 ; recommandation ANSSI
 - Assurer une modularité future des usages dans les espaces par la mise en œuvre d'un maillage de prises réseaux
 - Optimiser et faciliter les interventions de maintenance par la mise en œuvre de nouveaux locaux techniques

1.4.2.12. Lot N°15 : travaux concernant les équipements de transport vertical

- *Nature et étendue des travaux*
 - Dépose et évacuation des appareils existants définis sur le projet
 - Fourniture et pose des appareils définis sur le projet
 - Installation d'une supervision dédiée

- Fourniture et pose des pylônes pour les ascenseurs panoramiques
- Fourniture et pose des élévateurs PMR
- Fourniture et pose de plateforme logistique
- Rénovation technique des appareils existants

1.4.2.13. Lot N°16 : travaux concernant les équipements mobiliers

- *Nature et étendue des travaux*
 - Mobiliers non fixe, type catalogue, notamment pour la BPI et pôle nouvelle génération, comprenant :
 - Fauteuils (hors fauteuil de spectacles),
 - Chaises
 - Tables de travail
 - Tables de consultation
 - Table basse menuisée
- *Particularités*
 - Mobilier principalement provenant de modèle "catalogue".

1.4.2.14. Lot N°17 : travaux concernant la Serrurerie et Machinerie Scénique

- *Nature et étendue des travaux*
 - Réalisation des études d'exécution comprenant les notes de calcul, les synoptiques fonctionnels et de pilotage, les schémas, les plans d'exécution aux différentes échelles, les plans d'implantation des équipements, les détails d'intégration, les schémas des armoires, les détails des équipements de serrurerie et machinerie scéniques ;
 - Réalisation des travaux d'installation des ouvrages de serrurerie et machinerie haute dans les salles suivantes :
 - Grande salle de spectacle 600 m² (niveau S1 et Mezzanine)
 - Salle de cinéma 350 m² (niveau Entresol et S1)
 - Agora 700 m² (niveau S1, N0 et N1)

Grande salle :

- Adaptation des structures existantes ;
- Reprise des passerelles techniques, installation de nouveaux garde-corps ;
- Installation des équipes et patiences motorisées, d'un écran de projection déroulant ;
- Mise en place d'un système de commande des équipements motorisés ;
- Fourniture et pose des rideaux de scène, d'un tapis de danse, de lisses fixes.

Salle de cinéma :

- Installation des équipes motorisées avec un système de pilotage simplifié ;
- Mise en place de lisses en tube d'acier Ø48.3x3.2mm au plafond ; d'un écran de projection type carte postale ; de patiences et rideaux de scène.

Agora, espace d'accueil du public faisant partie du Hall :

- Création d'une structure d'accroche en IPE ;
- Installation des équipements de levage avec leur système de pilotage et d'une structure d'accroche tridimensionnelle ;

- Fourniture et pose des praticables de scène.
- Réalisation des travaux d'installation des ouvrages de serrurerie scénique dans les salles suivantes :
 - Petite salle polyvalente 210 m² (niveau S1)
 - Plateau de répétitions 100 m² (niveau S1)
 - Salle de cinéma 210 m² (niveau S1)
 - Espaces pluridisciplinaires su S1, surfaces de plancher : 1700 m² et 940 m² ;

Petite salle polyvalente : lisses en tube d'acier Ø48.3x3.2mm au plafond ; écran de projection type carte postale ; patiences et rideaux de scène.

Plateau de répétitions : résille d'accroche en plafond couvrant toute la surface de la salle selon une trame carrée 1.50m x 1.50m.

Salle de cinéma : lisses en tube d'acier Ø48.3x3.2mm au plafond ; écran de projection type carte postale ; patiences et rideaux de scène.

Espaces pluridisciplinaires : résille d'accroche en plafond couvrant toute la surface de la salle selon une trame carrée 1.50m x 1.50m.

- Fourniture, pose et raccordement des tableaux électriques dans les locaux dédiés par salle. Réalisation d'une distribution de l'énergie électrique alimentant les équipements de machinerie scénique : équipements motorisés, écrans déroulants, patiences ;
- Réalisation des autocontrôles et des essais de mise en service avec les moyens et le matériel nécessaire.

- *Particularités*

- Les travaux dans un bâtiment existant demandent une attention particulière au respect des capacités portantes des planchers et structures existants, aux passages des réseaux, incorporations, réalisation des supportages et à l'implantation des équipements dans les locaux accessibles au public et techniques ;
- Tenir compte de l'acheminement du matériel de chantier, la majorité des salles étant au sous-sol ;
- Tenir compte du travail en hauteur, notamment dans l'Agora ;
- Coordination à prévoir avec le lot 18 Réseaux scéniques et le lot 19 Tribune télescopique.

1.4.2.15. Lot N°18 : travaux concernant les Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques

- *Nature et étendue des travaux*

Les prestations incluses dans ce lot sont décrites sommairement ci-dessous.

- Études d'exécution et travaux d'installation électrique BT comprenant la fourniture, la pose et le câblage d'armoires de protection et de commande, d'automates programmables, d'enrouleurs de câbles motorisés, de câbles et supports, de coffrets terminaux et autres sujétions dans les espaces suivants :
 - Grande salle de spectacle et locaux associés (niveau S1 et Mezzanine).
 - Petite salle polyvalente et locaux associés (niveau S1).
 - Plateau de répétitions et locaux associés (niveau S1).
 - Salle de cinéma 1 et locaux associés (niveau S1).
 - Salle de cinéma 2 et locaux associés (niveau Entresol et S1).

- Plateau de tournage et locaux associés (niveau S2).
 - Agora, espace ouvert sur 700 m² (niveau S1, N0 et N1).
 - Espaces pluridisciplinaires (niveau S1), 1700 m² et 940 m².
 - Studio de captation et d'enregistrement (niveau S1).
 - Locaux et espaces pour les techniciens et les artistes (niveau S1 et N0).
 - Locaux techniques « réseaux » comprenant un local nodal (niveau S1).
- Études d'exécution et travaux d'installation d'éclairage de service et de balisage de scène comprenant la fourniture, la pose et le câblage d'appareils d'éclairage, des organes de commande et autres sujétions dans les espaces suivants :
 - Grande salle de spectacle et locaux associés (niveau S1 et Mezzanine).
 - Études d'exécution et travaux d'installation de systèmes de câblages pour les signaux et les commandes à usage scénique et audiovisuel (données, audio, vidéo, éclairage scénique, etc.) comprenant la fourniture, la pose et le câblage de baies 19", de répartiteurs de brassage, des câbles et supports, des coffrets terminaux et autres sujétions dans les espaces désignés précédemment.
 - Études d'exécution et travaux d'installation d'équipements actifs de communication en réseau IP comprenant la fourniture, l'intégration, le câblage et les réglages de commutateurs optiques 100Gbps, de commutateurs mixtes 25/10Gbps, d'équipements de transmission de média sur réseau IP (ST2110), routeurs Wi-Fi et autres sujétions.
 - Études d'exécution et travaux d'installation d'équipements de sonorisation de spectacles comprenant la fourniture, l'intégration, le câblage et les réglages de systèmes électroacoustiques de type ligne-source modulaire, d'amplificateurs de puissance, d'équipements de traitement du signal audio et autres sujétions dans les espaces suivants :
 - Grande salle de spectacle.
 - Études d'exécution et travaux d'installation d'équipements audio vidéo comprenant la fourniture, l'intégration, le câblage et les réglages de caméras motorisées, de mélangeurs, de matériels de régie, d'écrans vidéo de diffusion et autres sujétions dans les espaces suivants :
 - Grande salle de spectacle et locaux associés (niveau S1 et Mezzanine).
 - Petite salle polyvalente et locaux associés (niveau S1).
 - Locaux et espaces pour les techniciens et les artistes (niveau S1 et N0).
 - Études d'exécution et travaux d'installation d'équipements de sonorisation pour la diffusion d'écoute de scène sur réseau IP comprenant la fourniture, l'intégration, le câblage et les réglages de microphones, de mélangeurs, d'appareils de diffusion sonore et autres sujétions dans les espaces suivants :
 - Grande salle de spectacle et locaux associés (niveau S1 et Mezzanine).
 - Petite salle polyvalente et locaux associés (niveau S1).
 - Locaux et espaces pour les techniciens et les artistes (niveau S1 et N0).
 - Études d'exécution et travaux d'installation d'équipements de projection et de sonorisation pour cinéma numérique comprenant la fourniture, l'intégration, le câblage et les réglages de projecteurs, serveurs de stockage et de lecture, de systèmes électroacoustiques multicanaux de type 7.1, d'amplificateurs de puissance, d'équipements de traitement du signal audio et autres sujétions dans les espaces suivants :
 - Salle de cinéma 1 et locaux associés (niveau S1).
 - Salle de cinéma 2 et locaux associés (niveau Entresol et S1).
 - Petite salle polyvalente et locaux associés (niveau S1).

Les prestations d'études d'exécution comprenant les plans généraux d'intégration des équipements dans l'architecture du bâtiment, les plans de détails d'intégration, les plans des armoires, tableaux, baies, coffrets, etc., les schémas fonctionnels unifilaires détaillés (synoptiques), les carnets de câbles, les notes de calcul, les caractéristiques techniques des matériels, les études de couverture des systèmes de sonorisation, les schémas d'armoires, de tableaux et de coffrets électriques, les schémas de câblage des équipements dans les baies, etc., font partie intégrante des travaux.

De même, la conception des programmes (automates, IGU, etc.), les réglages, les test et essais visant à la parfaite exécution et au parfait fonctionnement des installations font également partie intégrante des travaux.

- *Particularités*

- Les travaux dans un bâtiment existant demandent une attention particulière aux passages des réseaux, incorporations, réalisation des supportages et à l'implantation des équipements dans les locaux accessibles au public et techniques ;
- Tenir compte de l'acheminement du matériel de chantier, la majorité des salles étant au sous-sol ;
- Tenir compte du travail en hauteur dans l'Agora ;
- Coordination à prévoir avec le lot 17 Serrurerie et Machinerie Scéniques.

1.4.2.16. Lot N°19 : travaux concernant de Tribune télescopique avec sièges de spectacle

- *Nature et étendue des travaux*

- Réalisation des études d'exécution comprenant les notes de calcul, les schémas, les plans d'exécution aux différentes échelles, les plans d'implantation, les détails d'intégration, ainsi que les prototypes de fauteuils ;
- Réalisation d'un prototype de fauteuils au stade de l'appel d'offres ;
- Réalisation des travaux d'installation d'une tribune télescopique motorisée dans la Grande salle de spectacle 600 m² au niveau S1. La tribune ne réalise que le déploiement et le repliement. Elle est conforme à la norme NF EN 13200 ;
- Fourniture et pose de 400 sièges individuels répartis sur 15 gradins de 95 cm de profondeur. La conception des sièges suivra un dessin de principe fournit par l'équipe de maîtrise d'œuvre et passera par la réalisation des prototypes durant la phase des études d'exécution ;
- Réalisation des essais nécessaires avant la pose in-situ, des autocontrôles et des essais de mise en service à la fin de l'opération.

- *Particularités*

- Les travaux dans un bâtiment existant demandent une attention particulière au respect des capacités portantes des planchers existants, réalisation des supportages ;
- Tenir compte de l'acheminement du matériel de chantier, la salle étant au sous-sol ;
- Coordination à prévoir avec le lot 17 Serrurerie et Machinerie Scéniques pour l'alimentation de l'armoire.

1.4.2.17. Lot N°20 : travaux concernant de Fauteuils de spectacles et de cinéma

- *Nature et étendue des travaux*

- Réalisation des études d'exécution comprenant les notes de calcul, les schémas, les plans d'exécution aux différentes échelles, les plans d'implantation, les détails d'intégration, ainsi que les prototypes de fauteuils ;
 - Réalisation d'un prototype de fauteuils au stade de l'appel d'offres ;
 - Fourniture et pose des fauteuils de type cinéma/spectacle dans les salles dotées de gradins fixes :
 - Petite salle polyvalente 210 m², 160 sièges
 - Salle de cinéma 210 m², 150 sièges
 - Salle de cinéma 350 m², 300 sièges ;
 - La conception des sièges suivra un dessin de principe fournit par l'équipe de maîtrise d'œuvre et passera par la réalisation des prototypes durant la phase des études d'exécution ;
 - Réalisation des essais nécessaires avant et pour la mise en place des fauteuils.
- *Particularités*
 - Les travaux auront lieu dans un bâtiment existant et demandent une attention particulière au contexte ;
 - Tenir compte de l'acheminement du matériel de chantier, les salles étant au sous-sol ;
 - Coordination à prévoir avec le lot en charge de la réalisation des gradins fixes.

1.4.3. Coût estimatif des travaux des lots

	Procédure	Montant estimatif en MCHT
Lot n° 04 : Démolitions / structure béton / structure métallique / abords	PAN	13
Lot n° 05 : Couverture et étanchéité	AOR	3,1
Lot n° 06 : Façades	PAN	29
Lot N° 07 : Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées	PAN	11
Lot N° 08 : Menuiseries intérieures - Parquet	AOR	8
Lot N° 09 : Cloisons doublage / Faux plafonds	AOR	5,2
Lot N° 10 : Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique	AOR	2,8
Lot N° 11 : Revêtement de sols durs	AOR	7
Lot N° 12 : Fluides (CVC/Désenfumage mécanique/Plomberie sanitaire/Moyen de secours)	PAN	35
Lot N° 13 : Électricité Courant fort / Eclairage	PAN	26
Lot N° 14 : Électricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)	PAN	11
Lot N° 15 : Equipements de transport vertical	PAN	4,2
Lot N° 16 : Equipements mobiliers	AOR	2
Lot N° 17 : Serrurerie et Machinerie Scénique	AOR	2,3
Lot N° 18 : Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques	AOR	1,5

1.4.4. Délais prévisionnels / date prévisionnelle de commencement des travaux

Date prévisionnelle de l'OS de démarrage des études et des travaux : **début juillet 2026**.

Les stipulations relatives aux délais d'exécution seront fixées dans l'acte d'engagement, et ne peuvent en aucun cas être changées.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Mode de consultation et déroulé de la procédure

Le marché objet de la présente consultation est passé :

- Pour partie selon la **procédure d'appel d'offre restreint**, en application des articles R2361-2 à R2361-7 du Code de la commande publique, pour les lots visés en page de garde soit :

- Lot n° 05 : Couverture et étanchéité
- Lot N° 08 : Menuiseries intérieures - Parquet
- Lot N° 09 : Cloisons doublage / Faux plafonds
- Lot N° 10 : Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique
- Lot N° 11 : Revêtement de sols durs
- Lot N° 16 : Equipements mobiliers
- Lot N° 17 : Serrurerie et Machinerie Scénique
- Lot N° 18 : Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques

La procédure d'appel d'offres restreinte est décomposée en deux phases distinctes :

- Une **phase de candidature** au terme de laquelle le pouvoir adjudicateur désigne les candidats sélectionnés admis à présenter une offre.
- Une **phase d'offre** à l'issue de laquelle les candidats remettent une unique offre. Le DCE complet sera communiqué aux candidats retenus via la plateforme PLACE.

- Pour partie selon la **procédure avec négociation** en application des articles L. 2124-1 et L. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique, pour les lots visés en page de garde. L'application de l'article R. 2124-3 3° justifie du recours à la procédure avec négociation pour cette consultation soit :

- Lot n° 04 : Démolitions / structure béton / structure métallique / abords
- Lot n° 06 : Façades
- Lot N° 07 : Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées
- Lot N° 12 : Fluides (CVC / Désenfumage mécanique / Plomberie sanitaire / Moyen de secours)
- Lot N° 13 : Electricité Courant fort / Eclairage
- Lot N° 14 : Electricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)
- Lot N° 15 : Equipements de transport vertical

La procédure avec négociation est décomposée en deux phases distinctes :

- Une **phase de candidature** au terme de laquelle le pouvoir adjudicateur désigne les candidats sélectionnés admis à présenter une offre.
- Une **phase d'offre** au cours de laquelle le pouvoir adjudicateur négociera les conditions d'exécution du marché avec les candidats admis à présenter une offre. Le DCE complet sera communiqué aux candidats retenus via la plateforme PLACE.
- Conformément à l'article R. 2161-17 du Code de la commande publique, les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.
Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur décide de négocier avec les soumissionnaires, la négociation pourra se dérouler en plusieurs phases successives au sens de l'article R. 2161-18 du Code de la commande publique.

A titre indicatif, le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

- Sélection des candidats admis à remettre une offre et transmission du DCE complet aux candidats sélectionnés : **février 2026** ;
- Visite de site : **fin février 2026** ;
- Remise des offres initiales : **avril 2026** ;
- Négociations : **avril à mai 2026** ;
- Offres finales : **juin 2026**.

2.2. Décomposition en tranches

Le marché n'est pas tranché.

2.3. Variantes imposées

La MOA se réserve la possibilité d'imposer des variantes au stade du DCE aux candidats retenus.

2.4. Variantes libres

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

2.5. Groupement d'entreprises

Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Les caractéristiques principales de l'opération de travaux sont décrites dans ce document ainsi que dans ses annexes.

2.6. Candidature sur plusieurs lots et sous-traitance

Les candidats peuvent candidater à un ou plusieurs lots.

Les candidats ne sont autorisés à présenter qu'une seule candidature et offre par lot pour le présent marché soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement, sous peine de rejet de leur candidature.

La sous-traitance est autorisée. Elle est régie par les articles L2193-1 à L2193-3 du code de la commande publique et par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

2.7. Clause d'insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Les modalités de cette insertion professionnelles sont précisées à l'article 7.7. du présent RC et seront rappelées au CCAP du présent marché.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par :

Ensemble Paris Emploi Compétences
209 rue La Fayette
75010 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

3. PHASE CANDIDATURES

Les candidats doivent, au stade de la candidature, présenter un dossier de candidature. Seuls les candidats présélectionnés seront admis à présenter ultérieurement une offre.

A l'issue de la période de publication, l'OPPIC sélectionnera parmi les candidatures reçues un nombre minimal et un nombre maximal de candidats suivants :

- Pour la procédure avec **négociation** :
 - Nombre minimal de candidats retenus : **3**
 - Nombre maximal de candidats retenus : **5**
- Pour la procédure d'appel d'offre **restreint** :
 - Nombre minimal de candidats retenus : **5**
 - Nombre maximal de candidats retenus : **5**

Le nombre maximum de 5 candidats apparaît suffisant pour assurer une concurrence effective au sens de l'article R. 2142-15 du Code de la commande publique, compte tenu des spécificités de l'opération et des compétences attendues.

3.1. Documents de consultation

Le dossier de consultation remis en phase candidatures comprend :

- Le présent **règlement de la consultation** (RC) et ses annexes :
 - Annexe 1. Règle de nommage et de structuration des dossiers de réponse ;
 - Annexe 2. Cadre de réponse à compléter par les candidats.
- Le **dossier technique**, en 3 parties :
 - Les éléments de la consultation TP/TA :
 - Carnet de plans Echafaudage,
 - Plan d'occupation de la Piazza - TP
 - Plans et coup Piazza après travaux TP,
 - CCTC TP et CCTC TA,
 - Plan des installations de chantier TP/TA
 - Planning prévisionnel des travaux préalables et anticipés ;
 - Les éléments de la consultation Lot n° 03 DAP
 - Diagnostic Amiante
 - Diagnostic Plomb
 - PEMD
 - Plans de repérage des boites de mélange – Détente - son
 - Plans de dépose des réseaux en façade pour confinement
 - Plans de repérage des boites à eau
 - Synoptique des ascenseurs et monte-charges
 - Phasage Amiante Plomb
 - Le dossier opérationnel/de diagnostics, composé :

- Notice Architecturale PC présentant le projet
 - Etude d'examen au cas par cas
 - Etude ESSP
 - Porter à connaissance ICPE
 - Notice descriptive décrivant les démolitions
 - Notice de conformité avec les règles d'accessibilité
 - Notice de conformité avec les règles de Sécurité Incendie
 - Notice de conformité avec les règles de Sécurité Incendie pour le parking VL.
 - Notes de scénario des ingénieries du FEU et du Désenfumage.
 - Planning prévisionnel des travaux
 - Plan des installations de chantier
- Le dossier graphique, composé (formats .pdf et .dwg) :
- Plans de situation et de masse du rendu PC ainsi que plusieurs documents permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement proche et lointain.
 - Plans en coupe du terrain et de la construction du rendu PC
 - Plans des niveaux (existant et projet)
 - Plans des façades et des toitures (existant et projet)
 - Plans d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (existant et projet)
 - Plans de Sécurité Incendie (projet)

Pour la phase offre, le contenu détaillé des pièces à remettre sera précisé dans le courrier d'invitation à remettre une offre qui sera adressé aux candidats retenus.

Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable sur la plate-forme. Une assistance en ligne y est accessible.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plate-forme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au dossier.

3.2. Présentation des candidatures

Pour rappel, les opérateurs économiques peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du Code de la commande publique. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

3.2.1. Dossier de candidature - justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Les candidats (chaque membre du groupement le cas échéant) ont à produire un dossier de candidature entièrement rédigé en langue française (ou accompagné d'une traduction française) et comprenant :

- **DC1, Lettre de candidature** - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- **DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement** (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- La **description de l'outillage, le matériel et l'équipement technique** du candidat ;

- Une **description des mesures de gestion environnementale** mises en œuvre par le candidat ;
- Les **systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement** que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.
- **Cadre de candidature** complété indiquant :
 - Si le candidat est en **redressement judiciaire** (auquel cas une copie du ou des jugements prononcés devra être annexée) ;
 - **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire également dans le formulaire DC2). La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée ;

	Procédure	CA Minimal en M€HT
Lot n° 04 : Démolitions / structure béton / structure métallique / abords	PAN	6,5
Lot n° 05 : Couverture et étanchéité	AOR	1,6
Lot n° 06 : Façades	PAN	15
Lot N° 07 : Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées	PAN	5,5
Lot N° 08 : Menuiseries intérieures - Parquet	AOR	4
Lot N° 09 : Cloisons doublage / Faux plafonds	AOR	2,7
Lot N° 10 : Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique	AOR	1,4
Lot N° 11 : Revêtement de sols durs	AOR	3,5
Lot N° 12 : Fluides (CVC/Désenfumage mécanique/Plomberie sanitaire/Moyen de secours)	PAN	18
Lot N° 13 : Electricité Courant fort / Eclairage	PAN	14
Lot N° 14 : Electricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)	PAN	5,5
Lot N° 15 : Equipements de transport vertical	PAN	2
Lot N° 16 : Equipements mobiliers	AOR	1
Lot N° 17 : Serrurerie et Machinerie Scénique	AOR	1,2
Lot N° 18 : Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques	AOR	Pas de CA minimum exigé

- Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Sélection de **5 références similaires maximum** (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera :

- Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ;
- Les prestations réalisées,
- La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison,
- Le montant HT travaux de l'opération,
- Le montant HT du marché,
- Le maître d'ouvrage public ou privé.

Des fiches-références avec photos pourront également être annexées par le candidat pour illustrer les références dans la limite de **4 pages/référence**. Ces références pourront être appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

- Liste des **qualifications des membres** du groupement. Les certificats de qualification établis par des organismes indépendants devront être annexées au cadre de candidature. chaque lot, le candidat devra justifier des qualifications suivantes ou de références permettant d'établir l'équivalence :

LOT N°4 : Travaux de démolitions / structure béton / structure métallique / Abords	
Partie Études d'exécution (Bureau d'études)	OPQIBI 1203 : Études de structures béton complexes OPQIBI 1205 : Études de structures métalliques complexes OPQIBI 1225 : Études en démolition-restauration d'ouvrages (ou références équivalentes dans ces 3 qualifications)
Partie Démolitions Structure Béton (Entreprise)	QUALIBAT 1113 : Démolition - Déconstruction (Technicité supérieure) QUALIBAT 1143 : Démolition par carottage ou sciage (Technicité supérieure)
Partie Structure Métallique Charpente Secondaire	QUALIBAT 4413 : Métallerie (Technicité supérieure) QUALIBAT 4421 : Structures métalliques
LOT N°5 : Travaux de couverture et étanchéité	QUALIBAT 3212 : Réalisation de travaux d'étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles, pouvant comprendre des travaux de réfection après diagnostic (Technicité confirmée)
LOT N°6 : Travaux Façades	QUALIBAT 3512 : Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité confirmée) QUALIBAT 3532 : Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (Technicité confirmée) QUALIBAT 3712 : Fourniture et pose de façades-rideaux métalliques (Technicité confirmée) QUALIBAT 4412 : Métallerie (Technicité confirmée)
LOT N°7 : Travaux de Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées	QUALIBAT 4412 : Métallerie (Technicité confirmée) QUALIBAT 4421 : Structures métalliques QUALIBAT 4512 : Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles – collectif, tertiaire et industriel QUALIBAT 4453 : Fabrication et mise en œuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu
LOT N°8 : Travaux de Menuiseries intérieures / Parquet / Planchers techniques	QUALIBAT 4323 : Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure) QUALIBAT 9112 : Agencement (Technicité confirmée) QUALIBAT 7212 : Isolation et traitement acoustique (Technicité confirmée) QUALIBAT 4342 : Parquets de grande surface (Technicité confirmée)
Partie Menuiseries intérieures	QUALIBAT 4212 : Fabrication et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles
Partie Parquet	QUALIBAT 6612 : Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité confirmée) QUALIBAT 7212 : Isolation et traitement acoustique (Technicité confirmée)
LOT N°9 : Travaux de Cloisons doublage / Faux plafonds	QUALIBAT 6211 : Revêtements textiles en dalles QUALIBAT 6112 : Peinture et ravalement (Technicité confirmée) QUALIBAT 6223 : Revêtements résilients (Technicité supérieure)
LOT N°10 : Travaux de Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique	QUALIBAT 6261 : Chapes QUALIBAT 6312 : Carrelages - mosaïques (Technicité confirmée) QUALIBAT 6323 : Carrelages – travaux d'étanchéité QUALIBAT 6242 : Revêtements poncés coules en matériaux naturels (Technicité confirmée) QUALIBAT 6622 : Planchers surélevés
LOT N°11 : Travaux de Revêtement de sols durs / Chapes	QUALIBAT 5113 : Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m ² avec surpresseur QUALIBAT 5232 : Installation de pompe à chaleur de groupe froid en tertiaire supérieur à 1 000 m ² QUALIBAT 5251 : Réalisation d'installations de chauffage ou de froid raccordé à un réseau urbain QUALIBAT 5252 : Réalisation d'installation de réseaux aérauliques avec centrale de traitement d'air permettant de garantir une température et un degré de pureté de l'air
LOT N°12 : Travaux Fluides (CVC / Déserfumage mécanique / Plomberie sanitaire / Moyen de secours)	QUALIBAT 5113 : Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m ² avec surpresseur QUALIBAT 5232 : Installation de pompe à chaleur de groupe froid en tertiaire supérieur à 1 000 m ² QUALIBAT 5251 : Réalisation d'installations de chauffage ou de froid raccordé à un réseau urbain QUALIBAT 5252 : Réalisation d'installation de réseaux aérauliques avec centrale de traitement d'air permettant de garantir une température et un degré de pureté de l'air

	QUALIBAT 5253 : Réalisation de réseaux distribuant de l'eau à une température supérieure à 110°C ou de la vapeur à une pression supérieure à 5 bars QUALIBAT 5312 : Réalisation des systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC), simple ou double flux, en bâtiment de surface supérieure à 1000 m ² QUALIBAT 5321 : Réalisation d'installations de systèmes de désenfumage naturel QUALIBAT 5322 : Réalisation d'installations de systèmes de désenfumage mécanique
LOT N°13 : Travaux d'Électricité Courant fort / Éclairage	QUALIFELEC MGTI Classe 5 (Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie) avec mentions : ATC (Autocontrôle), AUT (Automatisme), EC (Ensembles complexes), ET (Études) QUALIFELEC IRVE Références de projet similaire : éclairage en projet Monument Historique et éclairage muséographique
LOT N°14 : Travaux d'Électricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)	Certificat I7 N7 pour le SSI Certificat IF 13 Intégrateurs GTB certifiés de plusieurs matériels et solutions constructeur QUALIFELEC Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie CFMGTI indice 3 classe 5 avec mentions MA (Maintenance), FO (Fibre Optique) et domaines RC (Réseaux), ST (Sécurité), SU (Sûreté), AV (Audio-vidéo), GT (Gestion Technique)
LOT N°15 : Travaux concernant les équipements de transport vertical	Références de projet similaire : ERP existant de plus de 30 ascenseurs ; musée Références de projet similaire : monte-charges de plus de 5000kg (électrique et hydraulique) Références de projet similaire : ascenseur panoramique dans une gaine vitrée agrafée
LOT N°16 : Travaux concernant les équipements mobiliers	Références de projet similaire : bibliothèque
LOT N°17 : Travaux concernant la Serrurerie et Machinerie Scénique	Références équivalentes attestant de la compétence en Serrurerie et Machinerie Scéniques
LOT N°18 : Travaux concernant les Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques	Références équivalentes attestant de la compétence en Réseaux et Equipements CFO et CFA Scéniques

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Par ailleurs, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents mentionnés au 3.2.1).

Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
 Le DUME doit être rédigé en français.

3.2.2. Critères de jugement des candidatures

A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères de sélection suivants :

- **Capacités économiques et financières :**

L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** du candidat et le **chiffre d'affaires du domaine d'activité** faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles.

Il est rappelé qu'un chiffre Il est rappelé qu'un chiffre d'affaires du groupement minimum est exigé pour que la candidature soit considérée recevable. Ce chiffre d'affaires est indiqué à l'article 3.2.1

- **Qualité des capacités professionnelles et technique.**

Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises.

L'analyse se fera au travers des justificatifs remis visés à l'article 3.2.1 permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signé par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

3.2.3. Régularisation des candidatures

En cas de pièces de la candidature absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats concernés de régulariser leurs dossiers de candidatures, en application de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique.

Cette régularisation des candidatures sera effectuée dans un délai approprié et identique pour tous fixé par le pouvoir adjudicateur.

Si, à l'issue du délai imparti pour régulariser leurs dossiers de candidature, les opérateurs économiques n'ont toujours pas produit les documents demandés, ou si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas demander la régularisation des candidatures, celles-ci seront déclarées irrecevables et éliminées.

4. PHASE OFFRES

Seuls les candidats sélectionnés à l'issue de la phase de candidature sont admis à présenter une offre.

- **Pour les lots relevant d'une procédure avec négociation**, la date de remise des offres initiales pour les candidats sélectionnés est envisagée début avril 2026.
- **Pour les lots relevant d'une procédure en appel d'offres restreint**, la remise des offres est envisagée fin avril. Il est explicitement précisé que la composition des groupements ayant candidaté ne peut être modifiée en cours de procédure.

4.1. Présentation des offres

4.1.1. Déroulement de la procédure en phase d'offre pour les lots passés en procédure d'appel d'offre restreinte

S'agissant des lots passés en procédure en appel d'offre restreinte, la présente consultation prévoit le déroulé suivant :

- **Visite du site obligatoire**
La date de visite sera précisée ultérieurement. En cas de groupement, celui-ci devra impérativement être représenté au minimum par le mandataire.
- **Remise des offres**
Le DCE complet sera communiqué aux candidats retenus via la plateforme PLACE. Les exigences minimales que devront respecter les offres, au sens de l'article R. 2161-13 du Code de la commande publique, sont définies dans les documents de la consultation. Seules les offres remises dans le délai imparti seront analysées par le pouvoir adjudicateur.

4.1.2. Déroulement de la procédure en phase d'offre pour les lots passés en procédure avec négociation

S'agissant des lots passés en procédure avec négociation, la présente consultation prévoit le déroulé suivant :

- **Visite du site obligatoire**
La date de visite sera précisée ultérieurement. En cas de groupement, celui-ci devra impérativement être représenté au minimum par le mandataire.
- **Remise des offres initiales** ;
Le DCE complet sera communiqué aux candidats retenus via la plateforme PLACE. Les exigences minimales que devront respecter les offres, au sens de l'article R. 2161-13 du Code de la commande publique, sont définies dans les documents de la consultation. Seules les offres remises dans le délai imparti seront analysées par le pouvoir adjudicateur.
- **Audition obligatoire** des candidats par la commission technique, sur la base des offres initiales et négociation. En cas de plusieurs tours de négociation l'OPPIC se laisse la possibilité de demander des offres intermédiaires. En cas de groupement, celui-ci devra impérativement être représenté au minimum par le mandataire.
- **Remise des offres intermédiaires** éventuellement demandées ;
Seules les offres remises dans le délai imparti seront analysées par le pouvoir adjudicateur.

- **Remise des offres finales** par les candidats ;

A l'issue des auditions, lorsque l'OPPIC estime que la discussion est arrivée à son terme, elle en informe par écrit les soumissionnaires qui y ont participé. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'auditionner les candidats sur la base de leur offre finale. Cette audition ne constitue pas une séance de négociation. Seules des demandes de précisions sur l'offre pourront être réalisées après le dépôt de l'offre finale.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (art R.2161-17 du Code de la commande publique).

4.1.3. Dossier d'offre et projet de marché

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le dossier d'offre à remettre par les candidats comprendra le projet de marché suivant :

4.1.3.1. L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :

- Annexe n°1 : Demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance ;
- Annexe n°2 : Attestation d'acceptation des clauses sociales pour l'ensemble des lots

Seul l'attributaire du marché devra signer son acte d'engagement.

Pour les sous-traitants désignés au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en cession ou en nantissement de créance.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue par le CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Cadre fourni à compléter et à fournir au format .pdf ET .docx (ou équivalents).

4.1.3.2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes

4.1.3.3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes

4.1.3.4. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) suivant le cadre imposé

Etant entendu que le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire n'est donné qu'à titre indicatif en ce qui concerne la définition des quantités, lorsqu'elles y figurent. Cette décomposition sera établie en euros.

Les candidats devront effectuer toutes les vérifications qu'ils jugeront nécessaires. Le ou les prix proposés devront comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des prestations.

Cadre fourni à compléter et à fournir au format .pdf ET .xlsx (ou équivalents).

4.1.3.5. Le mémoire méthodologique et technique

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent Règlement de Consultation.

Le mémoire méthodologique et technique devra contenir les grands principes suivants (qui seront complétés et détaillés dans le RC « offre »).

A. Organisation générale (études et travaux)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organigramme et qualification du personnel affecté aux études et chantier du projet. Pour le personnel encadrant (CV à mettre en annexe du mémoire technique) : nombre, niveau de qualification, expérience sur des chantiers équivalents (technicité, ampleur), pourcentage d'affectation au chantier ➤ Organisation en études d'exécution et de synthèse (dont BIM) et moyens mis à disposition pour la coordination interne et la coordination chantier et principaux moyens matériels affectés au projet
B. Organisation et méthodologies des travaux spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des méthodologies de réalisation des travaux spécifiques identifiés du lot concerné, avec notamment les mesures prévues pour assurer la qualité des prestations, la prise en compte des contraintes du plan d'installation de chantier et des approvisionnements.
C. Approche calendaire
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif, de la préparation de chantier à la réception des travaux. Le candidat sera également jugé sur sa capacité à mobiliser des effectifs (direction et compagnons) lors des pics d'activité et jalons clefs (effectif maximum mobilisable sur le projet) ➤ Analyse critique du planning prévisionnel de l'opération et analyse des principales sources d'aléas potentiels. Présentation des mesures préventives et correctives envisagées.
D. Approche environnementale
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie prévue pour la mise en œuvre et le contrôle des mesures à appliquer pour le respect de l'environnement conformément aux objectifs de la charte chantier faibles nuisances annexée au CCAP, avec précisons notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limitation des nuisances : notamment bruit, poussières, vibrations, pollutions ➤ Description des moyens mis en œuvre pour le tri, l'évacuation, le transport et le suivi des déchets (hors réemploi) et le respect des filières de traitement et/ou valorisation ➤ Quantitatif des différents types de déchets et nomination des filières d'évacuation pour chaque type de déchets (distance par rapport au chantier à indiquer) selon le respect des enjeux de tri imposé au DCE. • Pour les lots concernés : description de la méthodologie de réemploi envisagée.

Le candidat tâchera de fournir un mémoire technique et méthodologique de **40 pages au plus** (hors annexes) reprenant les différents critères listés à l'article 4.1.4.3 du présent RC.

La remise de ce mémoire est obligatoire.
L'offre sera déclarée irrégulière en cas d'absence de remise du mémoire.

Les seules annexes autorisées sont :

- les CV des intervenants ;
- Les éléments de planning ;
- Le SOGED ;
- les fiches techniques des matériaux utilisés ;
- le plan de formation de l'entreprise en matière de risques liés à la sécurité et à la santé des travailleurs en présence d'agents chimiques comme le plomb ;

- le calendrier détaillé des études et travaux du lot concerné et des courbes d'effectif mobilisés ;
- Les plans, schémas ou coupes permettant d'illustrer les méthodologies de travaux spécifiques décrites au mémoire technique ;
- Une notice réemploi ;
- Une notice d'intégration BIM ;

4.1.3.6. Visite de site

La visite de site est obligatoire.

Conformément à l'article 5.3 du présent RC, une visite de site sera imposée en phase offre à tous les candidats admis à déposer une offre, sous peine de rejet de leur offre. La participation du candidat à cette visite constitue donc un élément de son offre. **Un registre des visites sera tenu par le pouvoir adjudicateur.**

Avertissement

Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur :

- une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ;
- afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.1.4. Critères de jugement des offres

Concernant les critères permettant de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

	PRIX	TECH.
Lot n° 04 : Démolitions / structure béton / structure métallique / abords	50	50
Lot n° 05 : Couverture et étanchéité	50	50
Lot n° 06 : Façades	40	60
Lot N° 07 : Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées	40	60
Lot N° 08 : Menuiseries intérieures - Parquet	50	50
Lot N° 09 : Cloisons doublage / Faux plafonds	50	50
Lot N° 10 : Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique	50	50
Lot N° 11 : Revêtement de sols durs	50	50
Lot N° 12 : Fluides (CVC / DSF mécanique / Plomberie sanitaire / Moyen de secours)	40	60
Lot N° 13 : Electricité Courant fort / Eclairage	40	60
Lot N° 14 : Electricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)	40	60
Lot N° 15 : Equipements de transport vertical	40	60
Lot N° 16 : Equipements mobiliers	50	50
Lot N° 17 : Serrurerie et Machinerie Scénique	50	50
Lot N° 18 : Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques	50	50

4.1.4.1. Le prix global pour les lots notés sur 50 sur le critère prix (cf. tableau au point 4.1.4)

Les candidats devront fournir les DPGF aux formats .pdf et .xlsx (ou équivalents).

Offre financière relative à la part forfaitaire (48 points)

L'offre financière conforme la moins-disante se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 48 \times [\text{Offre moins-disante} / \text{Offre jugée}]^2$$

Qualité de renseignement de la DPGF - (2 points)

Le candidat obtiendra la note maximale selon le respect des cadres de réponse, des unités et des détails attendus.

4.1.4.2. Le prix global pour les lots notés sur 40 sur le critère prix (cf. tableau au point 4.1.4)

Les candidats devront fournir les DPGF aux formats .pdf et .xlsx (ou équivalents).

Offre financière relative à la part forfaitaire (38 points)

L'offre financière conforme la moins-disante se verra affecter la note maximale. Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 38 \times [\text{Offre moins-disante} / \text{Offre jugée}]^2$$

Qualité de renseignement de la DPGF - (2 points)

Le candidat obtiendra la note maximale selon le respect des cadres de réponse, des unités et des détails attendus.

4.1.4.3. La valeur technique notée sur 60 ou 50 – selon le mémoire méthodologique et technique du candidat

La valeur technique de l'offre sera notée sur 100. Un coefficient de 60% ou 50% sera appliqué selon le lot concerné. Se référer à l'article 4.1.4 du présent RC.

A. Qualité de l'organisation générale (études et travaux) – 20 points

- L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.1.3.5 A du présent document.

B. Qualité de l'organisation et méthodologies des travaux spécifiques – 35 points

- L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.1.3.5 B du présent document

C. Qualité de l'Approche calendaire – 25 points

- L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.1.3.5 C du présent document.

D. Qualité de l'Approche environnementale – 20 points

- L'analyse s'effectuera sur la base du mémoire technique du candidat dont les attendus relatifs au présent critère sont présentés à l'article 4.1.3.5 D du présent document

4.1.4.4. Classement final

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par comparaison des notes finales résultant des notes attribuées à la valeur technique et au prix pondérés des coefficients indiqués.

4.1.5. Examen des offres

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement des offres.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition du prix global et forfaitaire pour la mettre en cohérence avec le prix ; en cas de refus, son offre sera éliminée car non cohérente.

4.1.6. Régularisation des offres

En vertu de l'alinéa 2 de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'autoriser les candidats à régulariser leurs offres irrégulières ou inacceptables dans un délai approprié, dans le cas où les offres n'ont pas été jugées comme anormalement basses.

Lorsqu'il use de cette faculté, la régularisation des offres n'a pas pour effet de modifier substantiellement les caractéristiques des offres.

À défaut, les offres irrégulières et inacceptables sont éliminées.

4.1.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **180 jours**.

4.1.8. Négociations : pour les lots relevant d'une procédure avec négociation

Après examen des offres pour les lots concernés par la procédure avec négociation, un ou plusieurs tours de négociations avec tous les candidats pourront avoir lieu. Elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité.

Le pouvoir adjudicateur auditionnera les candidats retenus séparément afin de leur permettre de présenter et de préciser leurs offres. Ces réunions individuelles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité entre les candidats.

A l'issue de ces auditions et conformément aux articles R.2161-17 à R.2161-20 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra entamer des négociations. Le cas échéant, les conditions de cette négociation seront précisées dans le document d'invitation à négocier. Dans ce cas et en application de l'article R. 2161-18 du Code de la commande publique, le pouvoir

adjudicateur se réserve la possibilité d'organiser plusieurs phases successives de négociation de manière à réduire le nombre d'offres à négocier.

Il est rappelé :

- Qu'une ou plusieurs auditions supplémentaires pourront éventuellement être demandées par le pouvoir adjudicateur à réception des offres mises à jour à l'issue de la première réunion de négociation ;
- Que, conformément à l'article R.2161-17 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

La présente consultation pourra donner lieu à la remise par les candidats soumissionnaires d'offres initiales, intermédiaires et finales.

Les négociations pourront avoir pour objet de permettre aux candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables de les rendre régulières ou acceptables, dans le cas où ces offres n'ont pas été considérées anormalement basses.

Les candidats pourront être invités par le représentant du pouvoir adjudicateur à préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles au cahier des charges.

Au terme de ces négociations, le représentant du pouvoir adjudicateur désigne un attributaire à titre provisoire. Le marché ne pourra être attribué définitivement au candidat s'il ne produit pas dans le délai imparti à l'article 4.1.3 (« Avertissement ») du règlement de consultation les documents visés à ce même article.

Toutes les offres peuvent être négociées, à l'exception des offres finales par application des articles R. 2161-17 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

Il est rappelé que **le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (art R.2161-17 du Code de la commande publique).**

4.1.9. Unité monétaire et modalités de règlement

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros. Les modalités de règlement seront définies au CCAP.

4.2. Clause d'insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le maître d'ouvrage a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause d'insertion par l'activité économique constitutive d'une condition d'exécution.

Cette clause est applicable à tous les lots du présent marché.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

4.2.1. Les publics visés

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage)

- Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Les allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou leurs ayants droit
- Les allocataires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), de l'AV (Allocation Veuvage)
- Les personnes percevant une pension d'invalidité
- Les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L 5212-13 du Code du travail, fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Les jeunes de moins de 26 ans, de niveau infra 5, c'est-à-dire de niveau inférieur au CAP/BEP, et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois, les jeunes en suivi renforcé de type PACEA, SMA, SMV, en sortie de dispositif Garantie Jeunes ou sous contrat EPIDE, dans un parcours de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C)
- Les personnes prises en charge dans le dispositif IAE (Insertion par l'Activité Économique), c'est-à-dire les personnes mises à disposition par une Association Intermédiaire (AI) ou par une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), ainsi que des salariés d'une Entreprise d'Insertion (EI), d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), ou encore des Régies de quartier agréées, ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, par exemple « Défense 2ème chance »
- Les personnes employées dans les GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) et dans les associations poursuivant le même objet
- Les personnes placées sous mains de justice employées en régie, dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire / régie des établissements pénitentiaires (SEP / RIEP) ou affectées à un emploi auprès d'un concessionnaire de l'administration pénitentiaire
- Les personnes ayant le statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi.
- En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières peuvent, sur avis motivé de l'EPEC, être considérées comme relevant des publics les plus éloignés de l'emploi.

Les bénéficiaires de l'action d'insertion devront impérativement relever de ces catégories.

4.2.2. Objectif d'insertion

Le volume horaire de travail minimum suivant, pour toute la durée d'exécution du marché, leur est obligatoirement réservé :

	Nombre d'heures
Lot n° 04 : Démolitions / structure béton / structure métallique / abords	
Lot n° 05 : Couverture et étanchéité	
Lot n° 06 : Façades	
Lot N° 07 : Serrurerie / Métallerie / Cloisons vitrées	
Lot N° 08 : Menuiseries intérieures - Parquet	
Lot N° 09 : Cloisons doublage / Faux plafonds	
Lot N° 10 : Revêtement de sols souples / Peinture / Signalétique	
Lot N° 11 : Revêtement de sols durs	
Lot N° 12 : Fluides (CVC / Déserfumage mécanique / Plomberie sanitaire / Moyen de secours)	Sera défini ultérieurement
Lot N° 13 : Electricité Courant fort / Eclairage	
Lot N° 14 : Electricité courant faible (Cfa / SSI / GTB GTC)	
Lot N° 15 : Equipements de transport vertical	
Lot N° 16 : Equipements mobiliers	
Lot N° 17 : Serrurerie et Machinerie Scénique	
Lot N° 18 : Réseaux et équipements CFO & Cfa Scéniques	
Lot N° 19 : Tribune télescopique avec sièges de spectacle	
Lot N° 20 : Fauteuils de spectacles et de cinéma.	

4.2.3. Les modalités de mise en œuvre des actions d'insertion

L'attributaire s'engage à réaliser une action d'insertion, au minimum à hauteur des objectifs horaires d'insertion fixés ci-dessus. L'ensemble des actions mises en œuvre doivent s'inscrire entre la date de notification du présent marché et la livraison de la prestation. L'attributaire désignera un responsable qui sera l'interlocuteur privilégié de l'EPEC pour mettre en œuvre les actions d'insertion.

Cet objectif peut être réalisé en utilisant une ou plusieurs des modalités définies ci-après

- 1^{ère} modalité : **l'embauche directe par l'entreprise**

L'entreprise peut recruter notamment en contrat à durée indéterminée [CDI], en contrat à durée déterminée [CDD] ou par le biais de contrats en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage) des publics définis préalablement.

Les heures travaillées des personnes embauchées en CDI par l'entreprise attributaire, pourront être comptabilisées pour l'exécution de la clause sociale d'insertion, pendant toute la durée restante du marché, pour une période maximale de 4 ans (période entre la date d'embauche en CDI et la fin du marché).

Un tuteur sera nommé pour faciliter l'intégration des personnes en insertion au sein de l'entreprise attributaire et pour assurer leur suivi en liaison avec l'EPEC.

- 2^{ème} modalité : **la mise à disposition de salariés**

L'entreprise peut faire appel à un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion pendant la durée du marché. Il peut s'agir d'une Entreprise de travail temporaire d'insertion, d'une Association intermédiaire ou d'un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

- 3^{ème} modalité : **le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance** avec une Entreprise d'insertion, un Atelier et Chantier d'insertion ou d'une Entreprise adaptée

L'entreprise peut sous-traiter ou co-traiter des prestations en lien avec l'objet du marché à une Entreprise d'insertion, un Atelier et Chantier d'insertion ou une Entreprise adaptée.

Afin de faciliter la mise en oeuvre de la démarche d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement coordonnée par l'EPEC. Contact :

Adel AATALLA *Chargé de projets clauses sociales et relation entreprises* adel.aatalla@epec.paris

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5.1. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et offres seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une assistance en ligne y est accessible.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent règlement ne seront pas retenus.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur pli ou contacter le support technique de la plateforme de dématérialisation, en « dernière minute ».

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation susmentionnée.

Le dépôt d'un pli électronique en réponse à la présente consultation n'est possible que si le candidat s'est inscrit sur la plateforme de dématérialisation de l'OPPIC (profil acheteur PLACE), après avoir créé un compte entreprise (renseignements demandés : notamment SIRET, mail, entreprise...).

Ce compte pourra servir pour toutes les phases d'échanges avec les candidats.

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc / .rtf. / .pdf / .xls ou tableur/ image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- Faire en sorte que le dossier ne soit pas trop volumineux (préconisations : <4 gigas octets).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par le pouvoir adjudicateur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

En complément de la candidature sur la plateforme PLACE, les candidats pourront éventuellement transmettre une copie de sauvegarde comme mentionné au préambule du présent RC et dans les mêmes délais que ceux fixés en page de garde pour la remise de la candidature.

L'enveloppe extérieure portera impérativement la mention :

« Pompidou 2030 – Travaux Principaux Lot n°XX – Phase Candidature - Copie de sauvegarde –
NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

L'enveloppe intérieure contiendra une copie de sauvegarde et indiquera le nom du candidat et le nom de l'opération. La copie de sauvegarde peut être envoyée par voie postale à l'adresse ci-dessous, ou remise contre récépissé à la même adresse, bureau 358 3^{ème} étage, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00 le vendredi.

*OPPIC
Service juridique
30 rue du château des rentiers
CS 61336
75647 Paris cedex 13.*

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

5.2. Renseignements d'ordre administratif et technique (en phase candidature et offre)

Pour obtenir des renseignements d'ordre administratif et/ou technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes de renseignements par écrit, au plus tard **10 jours calendaires** avant les date et heure limites de remise des plis de candidatures/offres, via le profil acheteur PLACE.

En application de l'article R. 2132-6 du Code de la commande publique, les renseignements complémentaires seront communiqués par le représentant du pouvoir adjudicateur, via la profil de l'OPPIC sur la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) **6 jours calendaires** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures/offres.

5.3. Visite des lieux

Sans objet au stade de la phase de candidature.

La visite de site est obligatoire pour les candidats admis à remettre une offre, sous peine de rejet de l'offre pour irrégularité. Un registre des visites sera tenu par le pouvoir adjudicateur.

Les informations et modalités relatives à cette visite de site seront communiquées aux candidats présélectionnés à l'issue de la phase de candidature.

Une inscription préalable aux visites est obligatoire. Lors de la visite, le nombre de participants est limité à **2 personnes par entreprise** (et non par lot). Les candidats devront confirmer leur présence en adressant un mail indiquant :

- Le nom, prénom ;
- L'entreprise ;
- La fonction des participants.

Cette confirmation sera transmise au plus tard 48 heures avant la date de visite, au contact suivant : equipe.pompidou@oppic.fr

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'organiser une nouvelle session de visite sur demande mail des candidats aux contacts cités ci-dessus.

5.4. Engagements en matière de diversité et d'Égalité

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'il est actuellement engagé dans une démarche de labellisation **AFNOR Égalité professionnelle et Diversité**. Cette démarche témoigne de la volonté de l'établissement public de promouvoir l'égalité professionnelle, la prévention des discriminations et la diversité tant dans l'exercice de ses missions que dans sa gestion interne.